VILLE DE
PARIS

RAPPORT ANNUEL 2025



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT



Alice TIMSIT
Adjointe au maire de Paris chargée de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie



Pierre LOMBARD
Adjoint au maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, de la réduction des déchets et de l'économie circulaire

ÉDITORIAL

Ce rapport est établi pour l'exercice 2025, en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales.
Il inclut les caractéristiques techniques, indicateurs de performance et détails prévus aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

La publication de ces données normalisées vise à permettre des comparaisons entre collectivités. Ces données seront par ailleurs accessibles sur le site de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement à l'adresse suivante : *www.services.eaufrance.fr*

Face à l'urgence climatique, adapter Paris

L'année 2025 a été marquée par des phénomènes climatiques inédits et toujours plus fréquents (canicules, mégafeux, sécheresse) à travers le pays. L'ONF a recensé 30 000 hectares de forêts et de végétation touchées, 25 000 hectares de forêts détruits, 15 000 départs de feu et 1 800 feux de forêt. Paris n'a pas été épargnée : l'été 2025 a été marqué par des épisodes caniculaires, un déficit durable de précipitation et des sols très asséchés, augmentant le risque d'incendies et impactant la qualité de l'eau et de la Seine.

Ces épisodes sont autant d'avertissements qui révèlent la vulnérabilité de nos écosystèmes et l'urgence de repenser notre manière de gérer et préserver nos ressources, et notamment la ressource en eau.

C'est dans cette perspective que la Ville de Paris a engagé depuis plusieurs années une transformation profonde de sa politique de l'eau et de l'assainissement, avec une ambition claire : faire de Paris une capitale plus résiliente, plus durable et plus agréable à vivre face aux défis climatiques des prochaines décennies.

L'année 2025 a vu cette ambition se traduire en actes.

La reconquête de la Seine est un des grands marqueurs de la transformation écologique de Paris. En 2025, trois sites ont permis à 100 000 Parisiennes, Parisiens et visiteurs de se baigner dans ce fleuve emblématique de la capitale. C'est un changement majeur : la Seine n'est plus seulement un paysage ou une infrastructure, elle redevient un espace de vie, de loisirs et de fraîcheur au cœur de la ville.

Pour contrôler la qualité de l'eau de la Seine, nous avons réalisé plus de 1 100 prélèvements, analysés toutes les deux heures du mois de juin au mois d'août. La Ville a également poursuivi la modernisation de ses infrastructures d'assainissement et engagé des opérations structurantes, notamment avec le lancement des travaux de renouvellement du collecteur d'Asnières en lien avec le SIAAP, dont la mise à sec a débuté en octobre 2025.

Les efforts engagés depuis plusieurs années pour améliorer l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du réseau portent leurs fruits : en 2025, les apports globaux dans le réseau parisien ont diminué tandis que les volumes d'eaux usées rejetés en milieu naturel ont baissé de 66,7 %, par rapport à leur niveau de 2022, soit le meilleur résultat jamais enregistré.

Parallèlement, la Ville a poursuivi ses efforts de planification et d'adaptation : la mise en œuvre du schéma directeur des usages et du réseau d'eau non potable, la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces publics, et la valorisation des eaux pluviales, marquée par la révision du plan ParisPluie approuvée en 2025.

En lien étroit avec Eau de Paris et les exploitantes et exploitants agricoles, nous avons renforcé notre action en faveur de la protection de la ressource en amont, à travers le développement de l'agroécologie et la réduction de l'usage de pesticides.

De nouvelles étapes dans les efforts d'adaptation

Au cours du mandat qui s'ouvre, notre ambition sera de franchir un nouveau cap.

En matière d'assainissement, nous poursuivrons et renforcerons nos investissements visant à préserver, entretenir et moderniser durablement notre patrimoine. Nous devrons mieux anticiper les zones d'accumulation des eaux en renforçant la coordination entre les services de l'espace public, de la voirie et de l'assainissement, afin de mieux prévenir les phénomènes de ruissellement, limiter les risques d'inondation et adapter notre ville à l'intensification des épisodes de pluies.

Nous poursuivrons également notre engagement en faveur d'une gestion plus écologique des eaux pluviales et de l'optimisation du réseau d'eau non potable. Ce réseau constitue un levier majeur pour répondre aux défis du réchauffement urbain. Son développement accompagnera les orientations du Plan local d'urbanisme bioclimatique et contribuera pleinement à la lutte contre les îlots de chaleur.

Enfin, nous veillerons à inscrire durablement la baignade dans la Seine parmi les usages du service public parisien, avec la préparation de l'ouverture d'un nouveau site au port de l'Arsenal.

L'amélioration continue de la qualité de l'eau demeurera une priorité. Nous renforcerons les dispositifs de surveillance en adaptant la fréquence et les points de prélèvement, en maintenant un suivi microbiologique exigeant et en poursuivant les actions de réduction des pollutions. En lien avec le SIAAP et les acteurs des territoires amont, nous consoliderons l'expertise des équipes sur le suivi de la qualité de l'eau et l'identification des sources de pollution en amont. Ces avancées accompagneront le développement des futurs sites de baignade.

Des femmes et des hommes engagés au service des Parisiennes et des Parisiens

La politique d'adaptation de Paris aux effets du dérèglement climatique repose avant tout sur l'engagement de près de 1 320 agentes et agents du service municipal de l'eau et de l'assainissement et de la Régie publique Eau de Paris. Chaque jour, ils assurent le bon fonctionnement des infrastructures avec professionnalisme et engagement, depuis la protection de la ressource et la distribution de l'eau potable jusqu'à la collecte et au transport des eaux usées vers les émissaires du SIAAP, tout en contribuant à préserver la qualité de la Seine. Nous tenons à saluer leur expertise et leur mobilisation exemplaire, qui permettent de garantir un service public accessible, fiable et de qualité pour toutes et tous, tout en préparant la capitale aux défis environnementaux à venir.



SOMMAIRE





page 6
DONNÉES ESSENTIELLES EAU ET ASSAINISSEMENT

page 6
L'eau potable les chiffres clés 2025

page 8
L'assainissement des eaux usées les chiffres clés 2025

page 10
Le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement à Paris

page 15
Le prix des services de l'eau et de l'assainissement

page 17
APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU POTABLE

page 17
L'eau en toute confiance

page 29
Des actions inscrites dans les territoires pour une protection durable de la ressource en eau

page 32
Un service toujours plus performant

page 33
L'ASSAINISSEMENT AU SERVICE DE PARIS ET DE LA SEINE

page 34
Un patrimoine entretenu et modernisé

page 37
La dynamique des études du STEA

page 39
Un impératif : la protection du milieu naturel

page 47
Une gestion plus écologique des eaux pluviales, le plan « ParisPluie »

page 53
ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

page 60
ACTUALITÉS 2025, ENTRE HÉRITAGE ET RENOUVEAU

page 66
DONNÉES FINANCIÈRES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

page 66
Budget annexe de l'eau 2025 (Ville de Paris)

page 68
Budget d'eau de Paris 2025 (Eau potable)

page 70
Budget annexe de l'assainissement 2025 (Ville de Paris)

page 72
INDICATEURS

page 76
GLOSSAIRE ET SIGLES
* voir définition dans le glossaire et sigles.

DONNÉES ESSENTIELLES
EAU ET ASSAINISSEMENT

2 103 778[1] habitants desservis ; 3 millions d'usagers quotidiens en incluant les acteurs économiques, sans compter les touristes.

4,4484 € TTC par m³ au 1er janvier 2026 (prix de l'eau potable, en prenant la référence nationale de consommation d'un ménage (120 m³ par an) équipé d'un compteur de 15 mm).

L'EAU POTABLE* LES CHIFFRES CLÉS 2025

184

Millions de m³ d'eau potable produits en 2025, 174 millions de m³ en 2024

GRÂCE À :

102

Points de captage d'eau souterraine, dans les régions de Sens, Provins, Fontainebleau, et à l'ouest, près de Dreux

5

Usines de traitement des eaux souterraines situées à Longueville (77), Sorques (77), Porte d'Arcueil (94), Saint-Cloud (92) et L'Haÿ-les-Roses (94)

2

Usines de traitement des eaux de rivière, Orly pour l'eau de la Seine, Joinville pour l'eau de la Marne

TRANSPORTÉS PAR :

3

Aqueducs principaux, l'Avre à l'ouest, la Vanne et le Loing au sud, d'un linéaire total de 470 km

DISTRIBUÉS PAR :

2 052

Km de réseau d'eau potable (dont 1 933 km dans Paris intra-muros, y compris les bois)

5

Réservoirs principaux, d'une capacité de stockage de 1,1 million de m³

3

Châteaux d'eau permettant d'alimenter les quartiers hauts de Paris

1

« Périphérique de l'eau », liaison entre les réservoirs de Ménilmontant et des Lilas au nord, et entre les réservoirs de Montsouris et celui de Saint-Cloud au sud

[1] *Référence INSEE, population légale 2025, en vigueur le 1er janvier 2026*



1 300

Fontaines
accessibles
sur l'espace public,
dont 17 fontaines
pétillantes.

fontaine.eaudeparis.fr

155

Millions de m³ d'eau consommés autorisés* (152 en 2024)

Budget 2025 :

286,1 millions d'€ en exploitation et 86,4 millions d'€ en dépenses d'investissement

858

Agents travaillent pour le service* public de l'eau (848 à Eau de Paris et 10 à la Ville de Paris)

95 686

Abonnés*

4,4484 €/m³

Prix de l'eau à Paris (au 1er janvier 2026)

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES LES CHIFFRES CLÉS 2025

308,2

Millions de m³ collectés à Paris en 2025, incluant les eaux provenant hors de Paris, les eaux pluviales et l'eau non potable*

COLLECTE ET TRANSPORT :

2 513

Km d'égouts (ouvrages visitables*, non visitables et canalisations)

138

km de collecteurs*

9

Siphons* :
6 sous la Seine,
2 sous le canal Saint-Martin,
1 sous le métro

12

Usines de pompage assurant le relèvement des eaux usées* et la protection contre les crues :
Chevaleret, Invalides, Watt, Tolbiac Masséna, Austerlitz, Chamonard, Mazas et Auteuil ou uniquement la protection contre les crues : Bruneseau, Montebello, Cité, Alma

7

Sites de stockage :
Proudhon, Blanqui, Buffon, Austerlitz, Châtillon Bas-Meudon, Renan Seine et Bugeaud

2

Émissaires*
dont 1 en ceinture de Paris géré par le SIAAP*

472

Agents travaillent au Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement

Budget 2025 :

109,4

Millions d'€ en exploitation

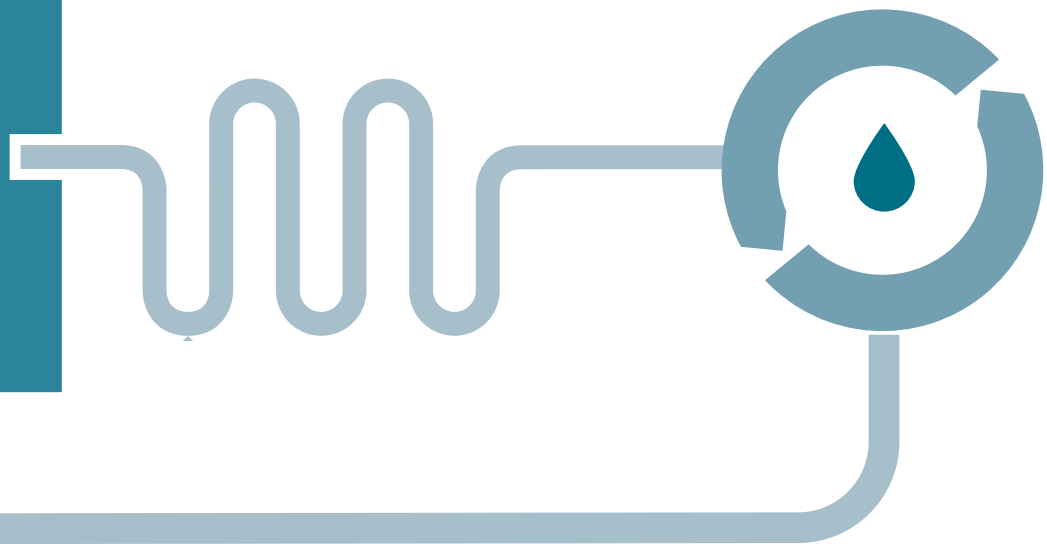
65

Millions d'€ en investissement

PUIS TRAITÉS DANS :

6

usines d'épuration
(Marne Aval,
Seine Amont,
Seine Aval,
Seine Centre,
Seine Grésillons,
Seine Morée)



LE RÉSEAU*

fait également office de galerie technique* abritant entre autres :

14 863

Km de câbles de fibres optiques
très haut débit, le réseau de vidéo protection de la Préfecture de Police et le réseau des feux tricolores parisiens.

3 700

km de canalisation d'Eau de Paris.

106

km de canalisation de Fraîcheur de Paris.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS

Différents acteurs interviennent pour délivrer un service de production et distribution d'eau potable et un service d'assainissement de grande qualité aux Parisiens et Parisiennes :

- **L'organisation du service public de l'eau et son contrôle sont du ressort de la Ville de Paris ;**
- **La gestion du service de l'eau potable est confiée à la régie* publique municipale Eau de Paris (EDP) ;**
- **Le service de la collecte et du transport des eaux usées à Paris est assuré en régie directe par le Service technique de l'eau et de l'assainissement de la Direction de la propreté et de l'eau ;**
- **La compétence épuration des eaux usées parisiennes est exercée par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).**

LA VILLE DE PARIS : AUTORITÉ ORGANISATRICE* DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Ville de Paris est responsable de la qualité et de la performance de ces services. Elle définit la politique des eaux, qui est ensuite mise en œuvre par les **opérateurs*** publics.
La Direction de la propreté et de l'eau (**DPE***) de la Ville de Paris et son Service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA), ainsi que la Direction des finances et des achats, veillent à la mise en œuvre du service de l'eau par l'opérateur public Eau de Paris. Le STEA est par ailleurs chargé de la protection du milieu naturel et du suivi des enjeux de l'eau à l'échelle du territoire parisien et, plus largement - en concertation avec les autres collectivités et services de l'État - à l'échelle de la métropole et du bassin de la Seine.
Au 31 décembre 2025, le STEA comptait 472 agents dont 72 femmes, soit 15,2 % de l'effectif. Au sein du STEA, 257 égoutiers et techniciens des services opérationnels, dont 12 femmes (12 égoutières), assurent l'exploitation du réseau souterrain des égouts parisiens.

EAU DE PARIS : RÉGIE MUNICIPALE EN CHARGE DU SERVICE DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2010, Eau de Paris gère toutes les missions du service de l'eau à Paris : protection des captages, production, transport, distribution, surveillance de la qualité de l'eau et relation avec les usagers et les abonnés.
Eau de Paris est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
La Ville de Paris a ainsi repris la maîtrise publique intégrale du service de l'eau afin d'en assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace au service des Parisiennes et Parisiens.

Les statuts d'Eau de Paris

Le conseil d'administration d'Eau de Paris, dont la composition est inscrite dans les statuts adoptés en Conseil de Paris, compte dix-huit membres ayant voix délibérative :

- treize conseillers de Paris ;
- deux représentants du personnel ;
- deux représentants d'associations, en l'occurrence UFC Que Choisir et France Nature Environnement ;
- un membre de l'Observatoire parisien de l'eau.

Et deux membres (personnalités qualifiées) ayant voix consultative :

- une hydrologue, spécialiste de la résilience des territoires face au risque inondation ;
- un spécialiste des questions de résilience, et d'adaptation au changement climatique.

Les effectifs

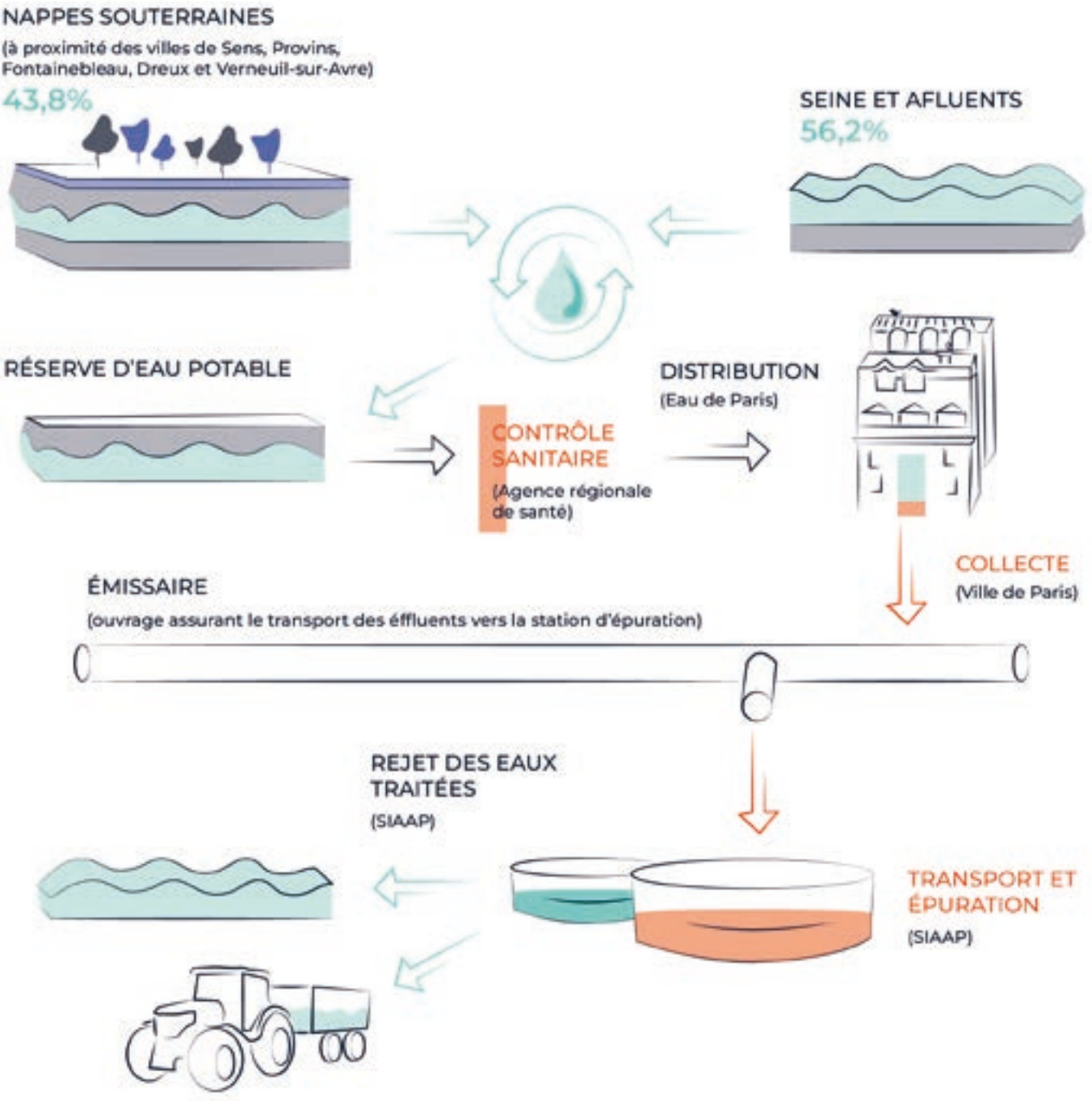
Au 31 décembre 2025, Eau de Paris comptait 848 équivalents temps plein (hors contrats d'alternance et doctorants), toutes activités confondues. Elles recouvrent des métiers très spécialisés, avec une forte proportion de techniciens et un encadrement intermédiaire important.
Plus d'informations relatives à Eau de Paris sont disponibles dans son rapport d'activité consultable sur ***www.eaudeparis.fr***.

Le document d'orientation stratégique

Au premier trimestre 2021, le Conseil de Paris et le Conseil d'administration d'Eau de Paris ont adopté le Document d'orientations stratégiques (DOS). Ce document de cadrage fixe les axes et objectifs prioritaires des actions d'Eau de Paris pour la période 2021-2026. Il fixe les grands enjeux auxquels la régie doit répondre et qui seront évalués par des indicateurs réglementaires, et des indicateurs correspondant aux spécificités du service public parisien de l'eau.
Il marque ainsi la volonté de poursuivre le travail engagé : maintien de la qualité de l'eau distribuée, de l'excellence industrielle, protection de la ressource, adaptation au changement climatique ou encore renforcement de la transparence et de la proximité avec les Parisiennes et Parisiens.
Le prochain DOS, pour la période 2027-2032, est actuellement en cours d'élaboration en concertation avec les directions de la Ville de Paris.



LES ACTEURS DU CYCLE DE L'EAU





LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : LE SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (STEA) DE LA VILLE DE PARIS ET LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP) ONT DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Service technique de l 'eau et de l'assainissement (STEA), assure en régie directe :

- la collecte des **eaux usées*** domestiques, non domestiques et des eaux pluviales ;
- leur transport jusqu'au réseau du SIAAP ;
- les branchements des bâtiments au réseau des égouts de Paris ;
- les relations avec les usagers.

Le **SIAAP** assure le transport et l'épuration des eaux usées.
Établissement public administratif de coopération interdépartementale, il regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, ainsi que 180 communes de la grande couronne. Son réseau reçoit les eaux usées collectées sur les territoires des collectivités adhérentes. À l'échelle du territoire métropolitain, le réseau du SIAAP couvre 1 900 km² et traite chaque jour les eaux usées de près de 9,25 millions d'habitants, soit environ 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées.
Les eaux collectées à Paris sont traitées par 3 stations d'**épuration*** :
Seine Centre située à Colombes (92), Seine Aval localisée à Achères (78) et Seine Grésillons à Triel-sur-Seine (78), à l'aval d'Achères. Ces usines d'épuration doivent répondre à des normes environnementales strictes, fixées au niveau européen, afin de protéger la Seine, milieu récepteur des eaux usées traitées. Le SIAAP établit un rapport annuel sur la qualité de son service.

Plus d'informations sur : ***www.siaap.fr***

Plusieurs autres organismes jouent un rôle essentiel de programmation, de contrôle ou en tant que financeurs.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS*)

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a la charge du contrôle sanitaire des eaux distribuées à la population parisienne. À ce titre et en application du code de la santé publique, elle définit les programmes de **prélèvements*** et d'analyses d'eau, en expertise les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et informe les usagers sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est fournie chaque année aux abonnés, transmise aux mairies d'arrondissement et accessible chaque mois sur le site d'Eau de Paris.

Les missions gérées par l'ARS sont développées sur le site ***www.ars.iledefrance.sante.fr***

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN*)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la Transition écologique, dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions. À ce titre, l'Agence collecte des redevances payées par les usagers de l'eau afin de financer ses actions. Elle distribue des aides sous forme de subventions ou d'avances. Elle permet ainsi, à l'échelle du bassin, une mutualisation et une solidarité entre les différents usagers.

Le **comité de bassin*** est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales et l'État.

Il est l'organe délibératif de l'AESN : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin a approuvé en octobre 2018 le 11e programme d'intervention « eau et climat » 2019-2024 de l'Agence.

Les actions de l'Agence de l'eau sont développées sur son site ***www.eau-seine-normandie.fr***

L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU (OPE)

L'Observatoire parisien de l'eau est une commission extra-municipale pouvant débattre de sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement. Lieu d'échange et de réflexion à caractère consultatif, elle assiste l'exécutif parisien dans sa réflexion et rend des avis permettant d'éclairer l'action de l'exécutif dans ce domaine, en vue notamment de répondre aux attentes des usagers. L'observatoire est constitué d'experts représentants des usagers, des acteurs institutionnels et du monde académique. Pour en savoir plus sur son action :

www.observatoireparisiendeleau.fr

LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix des services de l'eau et de l'assainissement est composé d'une part fixe et d'une part variable.

La part variable inclut la production et la distribution d'eau, la collecte et l'épuration des eaux usées, des taxes et des redevances. Au 1er janvier 2026, date de valeur réglementaire pour le présent rapport, le prix du mètre cube d'eau était de 4,23 € TTC, hors part fixe.

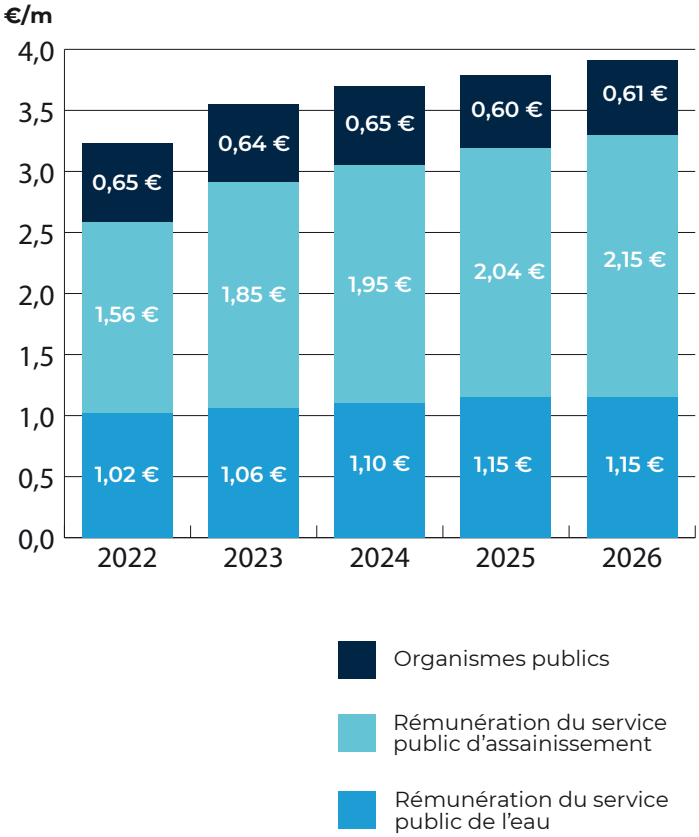
Composition de la part variable du prix des services de l'eau et de l'assainissement

	1ER JANVIER 2025 €/M³	1ER JANVIER 2026 €/M³
Distribution de l'eau		
PART « FOURNITURE ET DISTRIBUTION D'EAU » (EDP)	1,1319	1,1319
PART « COMMUNALE » EAU (STEA)	0,0150	0,0150
REDEVANCE « PRÉLÈVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU » (AESN)	0,0720	0,0880
Collecte et traitement des eaux usées		
PART « COLLECTE » (COMMUNALE STEA)	0,5590	0,6090
PART « TRANSPORT - ÉPURATION » (SIAAP)	1,4850	1,5440
Organismes publics		
REDEVANCES « AGENCE DE L'EAU SEINE - NORMANDIE »		
« CONSOMMATION »	0,4600	0,3400
« PERFORMANCE RÉSEAU D'EAU POTABLE »	0,0170	0,0385
« PERFORMANCE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT »	0,0267	0,1230
TAXE « VOIES NAVIGABLES DE FRANCE » (VNF)	0,0160	0,0160
REDEVANCE « SOUTIEN D'ÉTIAGE » (EPTB)	0,0070	0,0070
Total hors TVA	**3,7896**	**3,9124**
TVA 5,5 % (SERVICE DE L'EAU)	0,0946	0,0900
TVA 10 % (SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET REDEVANCE « MODERNISATION DES RÉSEAUX »)	0,2071	0,2276
Total TTC des composantes du prix de l'eau	**4,0912**	**4,2326**

À cela s'ajoute la part fixe correspondant à l'**abonnement*** (prix de location et d'entretien du compteur). Elle est due par tout abonné, quelle que soit sa consommation, et diffère selon la taille du compteur : entre 26,20 € et 3 487,36 € TTC pour des diamètres variant respectivement de 15 à 500 mm (individuels ou collectifs). Pour faciliter les comparaisons nationales, le décret du 2 mai 2007 prévoit de calculer le prix de l'eau à partir d'une consommation annuelle de référence[2] de 120 m³ et d'une part fixe correspondant à la location d'un compteur de 15 mm. Selon ces critères, le prix de l'eau à Paris au 1er janvier 2026 est de 4,4484 € TTC/m³ contre 4,3075 € TTC/m³ un an plus tôt.

[2] *Cette référence INSEE, déjà ancienne (1989), est censée refléter la consommation d'un ménage moyen (2,5 personnes).*

ÉVOLUTION DE LA PART VARIABLE DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2022 (Hors TVA et pour 1 mètre cube)



Quels sont les frais d'accès au service ?

Pour tout nouvel abonnement au service de l'eau, des frais d'ouverture sont demandés. Il s'agit :

- des frais forfaitaires d'accès au service (régis par le règlement du service public de l'eau à Paris, et dont le montant est fixé par le conseil d'administration d'Eau de Paris), qui sont au 1er janvier 2026 de 24,36 € HT ;
- du coût des travaux d'installation du branchement (si nécessaires), réalisés par la personne publique aux frais de l'abonné, et qui font l'objet d'un devis.

Les frais d'accès au service de l'assainissement comprennent, outre ceux liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées, le coût si nécessaire des travaux de création de la partie du **branchement particulier*** situé sous la voie publique , majoré de 10 % pour frais d'élaboration du projet et de surveillance des travaux.

Redevances AESN et VNF

La réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur à partir de janvier 2025. Elle a instauré des redevances déterminées selon les performances des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Les redevances donnent lieu chaque année à un contrôle d'équilibre entre les versements effectués par la régie auprès des organismes et les montants effectivement recouvrés auprès des abonnés du service.

Le mécanisme retenu vise à assurer une égalité entre le montant perçu par Eau de Paris en application du tarif appliqué au volume facturé et le montant effectivement appelé par l'AESN et VNF. Un calcul annuel permet d'ajuster le montant de la redevance en fonction des sommes effectivement payées par Eau de Paris à ces organismes et le montant effectivement perçu auprès des usagers, compte tenu du volume réel facturé au titre de chaque exercice. Ainsi, d'une année sur l'autre, le tarif s'ajuste pour redresser les éventuels écarts.

APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU POTABLE

L'EAU EN TOUTE CONFIANCE

La consommation d'eau facturable en 2025 est en hausse de 1,6 % par rapport à la consommation constatée en 2024.

Cette hausse est ponctuelle et s'inscrit dans une trajectoire plus large de diminution de la consommation d'eau depuis plus de 30 ans, et qui s'est accentuée ces dernières années (hors reprise post COVID en 2022).

D'OÙ VIENT L'EAU DE PARIS ?

Une alimentation diversifiée :

Les moyens de production et de distribution de l'eau à Paris sont hérités de la fin du XIXe siècle, époque qui privilégiait les eaux d'origine souterraine. Pour moitié, l'alimentation de la capitale en eau potable est toujours assurée ainsi. Le recours aux eaux de surface de la Seine et de la Marne est venu compléter le système de production et de distribution pour satisfaire l'ensemble des besoins.

Les eaux souterraines sont prélevées dans 102 puits de captage, distants de 70 à 150 kilomètres de la capitale, à proximité des villes de Sens, Provins et Fontainebleau au sud-est ; et de Dreux et Verneuil-sur-Avre à l'ouest. Elles sont acheminées par trois aqueducs principaux : l'aqueduc de l'Avre à l'ouest, et ceux de la Vanne et du Loing au sud. Elles sont traitées à la source ou à leur arrivée à Paris.

Les eaux de surface prélevées dans la Seine et la Marne sont traitées respectivement dans les usines d'Orly et de Joinville.
Les eaux sont ensuite chlorées afin de garantir leur qualité bactériologique pendant leur transport jusqu'aux réservoirs parisiens, puis jusqu'aux points de consommation.

VOLUME PRODUIT PAR ORIGINE EN 2025

TYPE DE RESSOURCE	PROVENANCE	VOLUMES (EN M³)[5]	VOLUMES (EN M³)
EAUX SOUTERRAINES	Aqueduc de l'Avre	30,7	80,7
	Aqueduc du Loing	20,6	
	Aqueduc de la Vanne	29,4	
EAUX DE SURFACE	Seine - Usine d'Orly	48,9	103,5
	Marne - Usine de Joinville	54,6	
		TOTAL 2025	184,2

Cinq réservoirs principaux permettent de stocker l'eau avant sa distribution :

- Montsouris pour les eaux de l'aqueduc du Loing ;
- Ménilmontant et Les Lilas pour les eaux venant de l'usine de Joinville ;
- Saint-Cloud pour celles de l'aqueduc de l'Avre ;
- L'Haÿ-les-Roses pour celles de l'aqueduc de la Vanne et de l'usine d'Orly.

[5] *Mm³ : millions de m³.*

LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

La Ville de Paris et Eau de Paris veillent à maintenir la capacité de production en eau destinée aux Parisiennes et des Parisiens, et à prévenir toute situation qui pourrait l'affecter.

La capacité de production maximale d'Eau de Paris s'élève à un million de mètres cubes par jour :

- 600 000 m³/j d'eaux de surface, réparties pour moitié dans chacune des usines d'Orly et de Joinville ;

Moins vulnérables aux pollutions accidentelles et aux crues exceptionnelles que les eaux de surface, et plus propices à des actions ciblées en lien avec les agriculteurs locaux sur les questions de protection de la ressource, les eaux souterraines contribuent à la sécurité de l'alimentation de Paris :

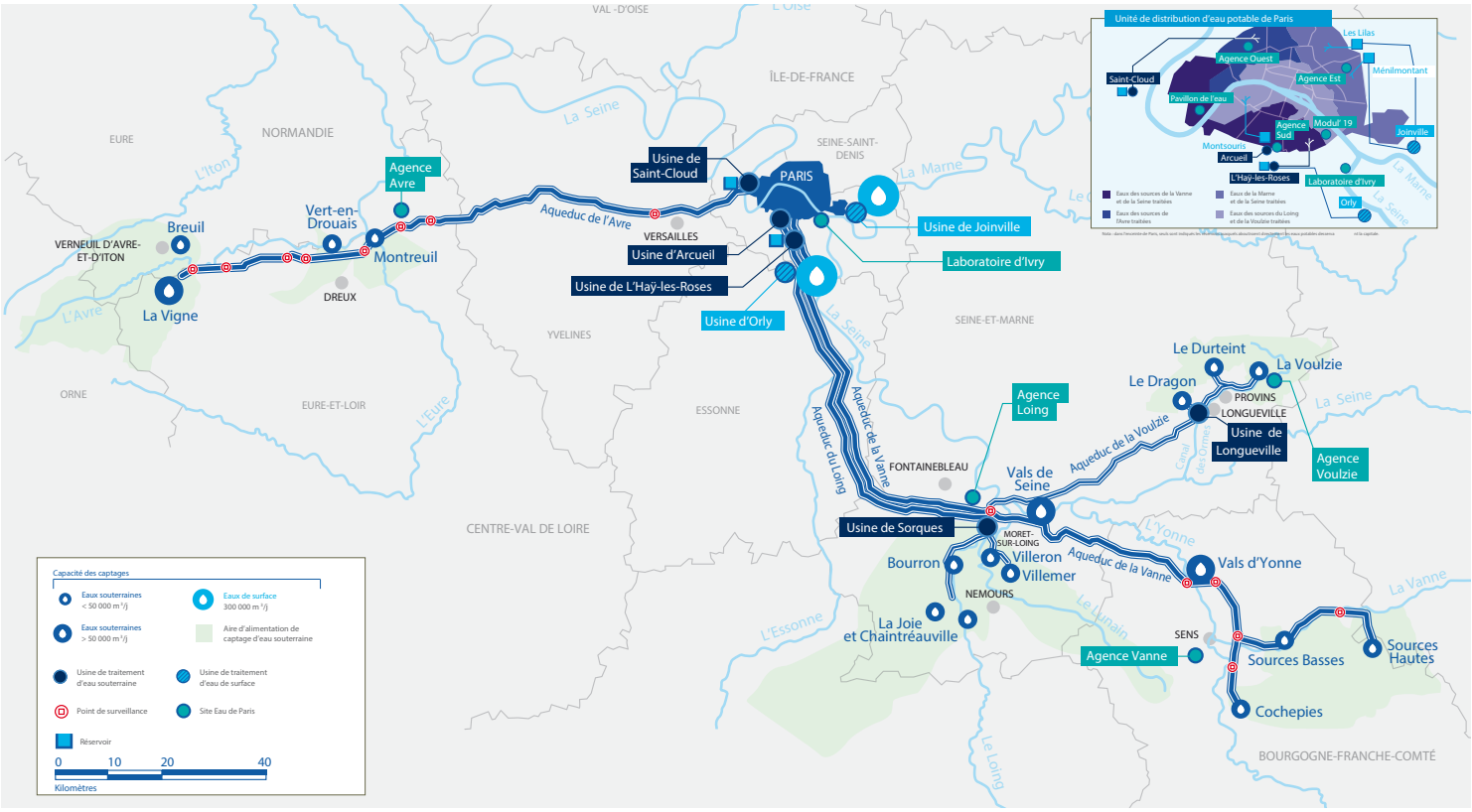
- 400 000 m³/j d'eaux souterraines :
  - sources de la Voulzie : 50 000 m³/j ;
  - eaux prélevées dans le champ captant des Vals de Seine : 50 000 m³/j ;
  - sources des vallées du Loing et du Lunain : 50 000 m³/j ;
  - sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange : 150 000 m³/j ;
  - sources et champs captants de la vallée de l'Avre et de la vallée de l'Eure : 100 000 m³/j.

ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, ÉCHANGÉS, UTILISÉS PAR LE SERVICE ET LIVRÉS À PARIS ENTRE 2022 ET 2025
(exprimés en milliers de m³) :

PRODUCTION PAR VECTEUR	2022		2023		2024		2025	
Avre	26 100	14,5 %	15 751	9,0 %	23 295	13,4 %	30 735	16,7 %
Loing	35 158	19,6 %	32 082	18,3 %	34 483	19,8 %	20 570	11,2 %
Marne	44 481	24,8 %	42 627	24,3 %	45 680	26,3 %	54 648	29,7 %
Seine	45 025	25,1 %	47 494	27,1 %	27 920	16,1 %	48 903	26,5 %
Vanne	28 876	16,1 %	37 422	21,3 %	42 410	24,4 %	29 381	15,9 %
VOLUME PRODUIT	**179 641**	**100 %**	**175 376**	**100 %**	**173 787**	**100 %**	**184 237**	**100 %**
VOLUMES IMPORTÉS	32		90		580		110	
VOLUMES EXPORTÉS	630		461		680		5 080	
VOLUMES DE SERVICES	-2 459		-2 420		-3 250		-2 090	
VOLUMES LIVRÉS À PARIS	**176 583**		**172 585**		**170 437**		**177 177**	

Les volumes exportés ont notablement augmenté en 2025 avec la fourniture d'eau en gros à Est Ensemble à hauteur de 3,7 millions de m³.

SCHÉMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PARIS



Par ailleurs, la Ville de Paris dispose de réserves :

- La réserve d'eau brute de 300 000 m³ de l'usine d'Orly permettrait de faire face à une éventuelle pollution ponctuelle de la Seine qui interromprait les prélèvements.
- Les cinq réservoirs principaux aux portes de Paris ont une capacité totale de stockage d'1,1 million de m³.
- 6 puits dans Paris, dont les travaux du dernier se sont achevés en 2016 dans la ZAC Clichy Batignolles, permettent de prélever dans la nappe de l'Albien.

Cette eau souterraine d'excellente qualité est contenue dans des aquifères de l'ère secondaire, entre 500 et 800 mètres sous le bassin parisien. Exploitée à Paris par des forages depuis le milieu du 19e siècle, elle alimente encore aujourd'hui trois fontaines publiques. Il s'agit d'une ressource stratégique dont la mobilisation n'est prévue qu'en cas de crise majeure pour y prélever au plus 18 000 m³ par jour, soit l'équivalent de 6,5 litres d'eau par habitant et par jour.



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION
(totale et par origine) depuis 2018 (en milliers de m³)

Ressource		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Eaux souterraines	Sources du Sud - Loing et Vanne	77 046	63 289	76 097	70 556	64 034	69 505	76 893	49 951
	Sources de l'Ouest - Avre	22 451	21 394	22 915	18 949	26 100	15 751	23 295	30 735
	Usine d'Orly	51 115	48 606	20 020	44 959	45 025	47 494	27 920	48 903
	Usine de Joinville	37 865	50 916	50 321	36 532	44 481	42 628	45 680	54 648
Total eaux souterraines		99 497	84 683	99 012	89 506	90 135	85 257	100 188	80 686
Total eaux de surface		88 980	99 522	70 341	81 491	89 507	90 122	73 600	103 551
Production totale annuelle		188 477	184 205	169 354	170 997	179 641	175 379	173 788	184 237
Production moyenne journalière		**516**	**505**	**463**	**468**	**488**	**480**	**475**	**505**
Évolution		**- 4,35 %**	**- 2,26 %**	**- 8,31 %**	**+ 1,25 %**	**+ 4,1 %**	**- 1,51 %**	**- 1,18 %**	**+ 6,3 %**

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU **POTABLE***

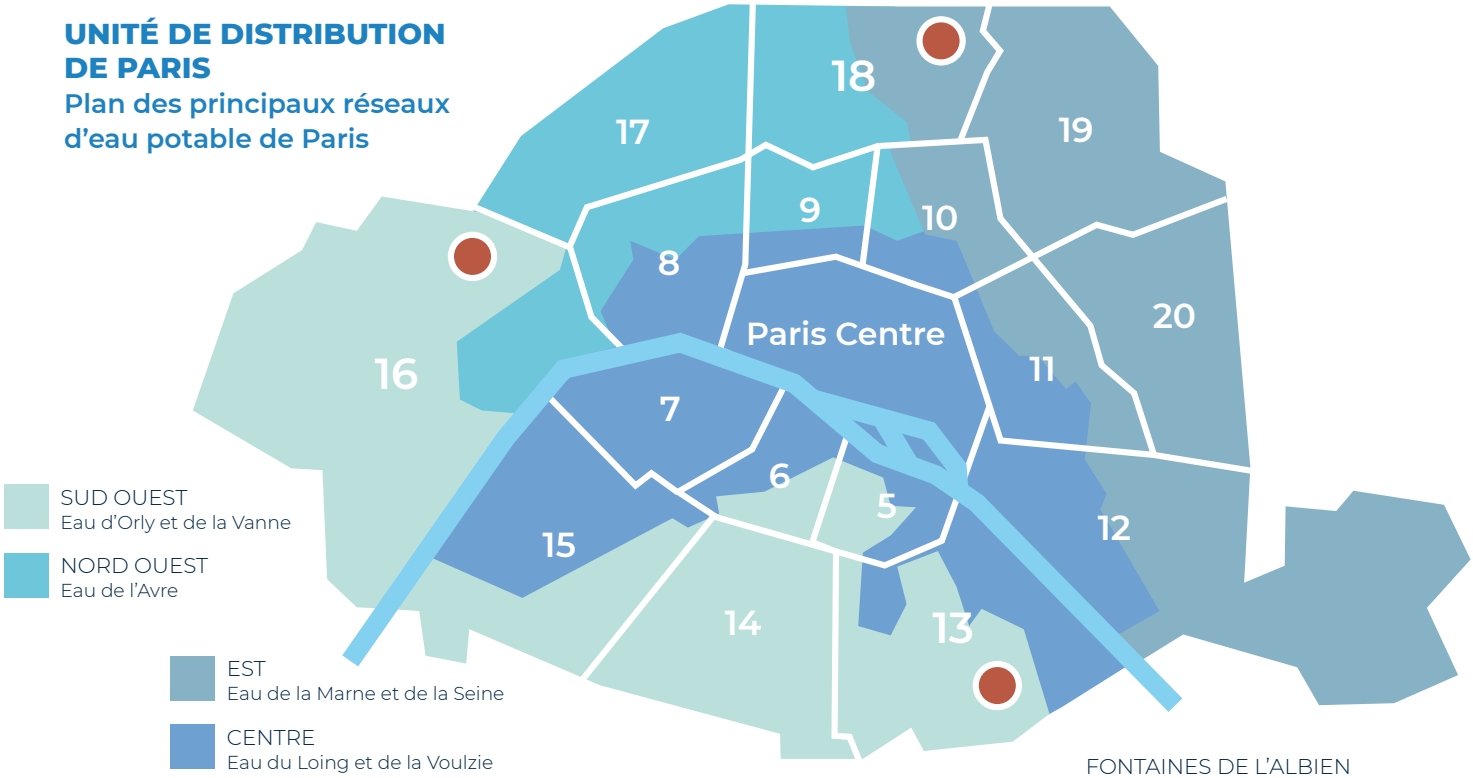
Il est constitué de 2 052 km de conduites d'eau potable dans Paris intramuros et dans les bois de Vincennes et Boulogne. Grâce à une gestion centralisée et automatisée, le centre de contrôle commande d'Eau de Paris organise en temps réel la production de l'eau et régule sa circulation dans le réseau de distribution, depuis les réservoirs, afin de garantir en continu une eau du robinet à la bonne pression. Pour relever l'eau vers des châteaux d'eau situés dans les points hauts de la capitale, Eau de Paris dispose de dix-huit usines de relevage.

L'Agence Régionale de Santé a défini des zones de qualité d'eau homogène appelées unités de distribution. Le réseau parisien est aujourd'hui divisé en quatre unités de distribution (UDI) :

- l'UDI Centre : eau des sources du Loing et de la Voulzie ;
- l'UDI Sud-Ouest : eau de la Seine (usine d'Orly) et des sources de la Vanne ;
- l'UDI Est : eau de la Marne (usine de Joinville) et de la Seine (usine d'Orly) ;
- l'UDI Nord-Ouest : eau des sources de l'Avre.

UNITÉ DE DISTRIBUTION DE PARIS

Plan des principaux réseaux d'eau potable de Paris

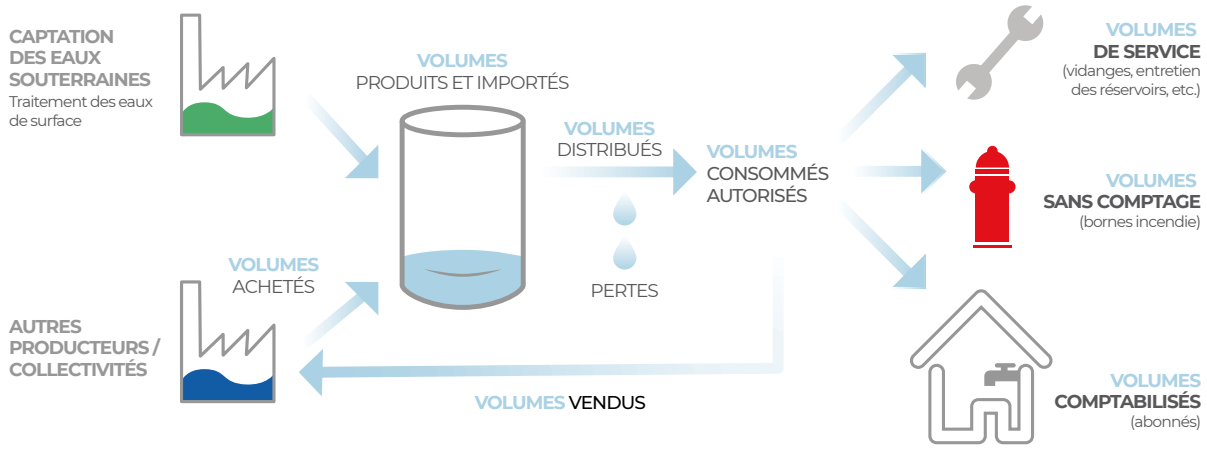


FONTAINES DE L'ALBIEN

- 13e arr. Fontaine Paul Verlaine
- 16e arr. Fontaine Lamartine
- 18e arr. Fontaine de la Madone

En cas de pollution affectant un secteur, le réseau étant totalement maillé, il est possible de maintenir une alimentation de qualité à partir d'une autre unité de distribution.

PARIS MAINTIENT UN BON NIVEAU DE RENDEMENT À 88,9 % EN 2025 (90,9 % EN 2024)



Le rendement du réseau d'eau potable tel que défini réglementairement a baissé en 2025 mais cela ne traduit pas une dégradation de l'état du réseau de distribution

Le rendement équivaut au ratio entre les volumes consommés autorisés et/ou exportés et le volume d'eau qui est produit et/ou importé. Eau de Paris a défini une stratégie depuis plusieurs années pour diminuer les pertes en réseau.
Les nombreux investissements réalisés sur l'amélioration des pertes réelles ont mis en place une détection rapide permettant de réduire le temps d'écoulement des fuites. Le haut niveau de rendement provient essentiellement de la fiabilisation de la sectorisation (étanchéité des secteurs et bon fonctionnement des débitmètres) et de la mise en place de la recherche de fuites par méthode acoustique. En effet, les fuites sont détectées plus rapidement et en plus grande quantité que par des signalements lors d'interventions dans le réseau ou lors de campagnes d'inspection.

La sectorisation : Paris est actuellement découpée en 67 secteurs hétérogènes de 5 à 60 km de réseau (55 secteurs de distribution et 12 secteurs de transport). Depuis 2017, un gros travail a été fourni par les exploitants pour fiabiliser l'étanchéité des secteurs et le bon fonctionnement des débitmètres. Eau de Paris a développé son propre système d'information (SI) pour suivre quotidiennement la sectorisation et la localisation des fuites en s'appuyant sur l'expertise des métiers : ce système traite tous les jours plus d'un million de données issues de la télérelève des compteurs abonnés, des débitmètres de sectorisation, des capteurs de pression, des capteurs acoustiques, du SIG et du suivi d'exploitation. Il permet ainsi de suivre quotidiennement le rendement et le débit de nuit des 67 secteurs, de détecter des anomalies grâce à des algorithmes et de prioriser les interventions ; le SI offre un pilotage des performances hydrauliques en temps réel pour une gestion optimale du rendement de réseau.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VOLUMES PRODUITS ET IMPORTÉS	169,4	171,0	179,6	175,4	174,4	**184,2**
VOLUMES COMPTABILISÉS	150,8	150,7	159,4	155,8	152,4	**154,8**
VOLUMES CONSOMMÉS SANS COMPTAGE	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	**1,9**
VOLUMES DE SERVICE	1,9	2,0	2,5	2,4	3,2	**2,1**
VOLUMES CONSOMMÉS AUTORISÉS	154,2	155,0	163,6	159,6	158,5	**163,9**
Rendement du réseau	**91,0 %**	**90,5 %**	**91,2 %**	**91,0 %**	**90,9 %**	**88,9 %**

Depuis 2021, le déploiement et l'exploitation des capteurs acoustiques sur le réseau permettent de suivre quotidiennement l'ensemble du réseau eau potable.
Les techniciens vont cibler les fuites après l'analyse des données provenant de ces capteurs. Les temps de recherche de fuite ont été considérablement réduits avec leur mise en place.
L'exploitation du réseau est assurée par 3 agences territoriales qui disposent chacune d'au moins un technicien spécialisé dans la recherche acoustique de fuites.
Le rendement de distribution est calculé à 88,9 % pour 2025, point bas dans la chronique des dix dernières années, en baisse de deux points par rapport à 2024.

Cette baisse de l'indicateur ne traduit pas pour autant une dégradation significative de l'état du réseau de distribution.
Elle s'explique en grande partie par : des artefacts liés aux volumes estimés, perturbant la comparaison interannuelle ; un déversement détecté au niveau du compartiment supérieur est du réservoir de l'Haÿ-les-Roses, directement dans le réseau d'assainissement, donc sans fuite apparente ; et enfin un retard de la maintenance des compteurs abonnés conduisant à une sous-évaluation provisoire de la consommation (qui sera comptabilisée postérieurement à l'année 2025).

Point info :
Accès aux données

Pour mémoire, la réglementation nationale exige un plan d'action et de travaux pour réduire les pertes en eau lorsque le rendement de réseau est < à 85 % (décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012).





Une responsabilité : garantir la qualité de l'eau potable

Eau de Paris est responsable de la qualité de l'eau livrée au robinet du consommateur.
Elle est soumise à un double contrôle continu :

- le contrôle sanitaire, qui relève de la responsabilité de l'État ;
- l'autosurveillance mise en œuvre par Eau de Paris.

Le contrôle sanitaire assuré par l'État

Le contrôle sanitaire des eaux est régi par les dispositions des articles L.1321-5, R.1321-15 et suivants du code de la santé publique.
Les modalités du contrôle sanitaire réalisé par la Délégation Territoriale de Paris de l'ARS d'Île-de-France sont définies par le préfet dans l'arrêté 2009-364-44 du 30 décembre 2009.

Les prélèvements* sont effectués :

- au niveau de la ressource, avant traitement de potabilisation ;
- au point de mise en distribution, après traitement de potabilisation (usines, réservoirs) ;
- au plus près du consommateur, dans des établissements recevant du public (écoles, crèches...) ou chez des particuliers.

Les analyses sont effectuées sur une dizaine d'**échantillons*** d'eau prélevés quotidiennement.
Elles sont réalisées par un laboratoire agréé.
L'eau produite à Paris est d'excellente qualité comme en attestent les résultats du contrôle sanitaire exercé par l'État (voir chiffres indiqués ci-après).

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

Lancés depuis 2020 par la régie en application de la nouvelle directive européenne « Eau potable », les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) continuent leurs avancées.
En 2024, la démarche est déployée sur trois des cinq vecteurs d'eau de Paris (Avre, Marne et Loing) ainsi que sur le périmètre de la distribution.
Elle montre le très bon niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire des eaux, avec des actions complémentaires pour sécuriser toujours davantage le système de production et de distribution de l'eau.
Ce projet est à un niveau d'avancement de 80 % et sera finalisé en 2026, avant les échéances réglementaires (2027/2029).
L'avancement de la démarche est partagé avec l'Agence Régionale de la Santé.
La démarche d'évaluation des risques permet d'identifier les risques présents à chaque étape du processus, et de définir un plan d'action lorsque le risque est insuffisamment maitrisé.
Des plans d'actions sont donc mis en œuvre notamment sur les ressources superficielles, souterraines, sur les aires d'alimentation de **captage***, en prenant en compte par exemple les risques liés aux pollutions diffuses et accidentelles.

L'eau des fontaines publiques est également surveillée

Plus de 1 000 points d'eau potable sur les voies publiques parisiennes et dans les parcs et jardins sont raccordés au **réseau de distribution***.
Trois fontaines publiques d'eau potable sont alimentées par la nappe de l'Albien, situées square Lamartine (16e arrondissement), square de la Madone (18e arrondissement) et place Paul Verlaine (13e arrondissement). L'eau de l'Albien est une eau faiblement minéralisée, peu chargée en calcium, et sa consommation nécessite un traitement d'élimination du fer. Elle ne convient pas aux nourrissons, en raison de sa trop forte teneur en fluor. Les fontaines publiques sont surveillées par Eau de Paris. Les fontaines de l'Albien sont soumises à un contrôle sanitaire particulier selon les articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la santé publique.

Point info :
Accès aux données

Les données mensuelles sur la qualité de l'eau distribuée à Paris sont mises à disposition du public, chaque mois, en mairie d'arrondissement et sur les sites internet :

www.eaudeparis.fr et www.eaupotable.sante.gouv.fr

Une information annuelle est envoyée aux abonnés jointe à l'une de leurs factures.

Une eau potable d'excellente qualité

En 2025, deux non-conformités ont été relevées au titre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, soit un taux de conformité de :

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1 395 échantillons prélevés sur l'eau distribuée ;
- 99,2 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 248 échantillons prélevés au point de mise en distribution (sortie usine de production/réservoir).

L'autosurveillance des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de :

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 99,4 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1 565 échantillons prélevés sur l'eau distribuée ;
- 99,1 % pour les paramètres physico-chimiques et 99,7 % pour les paramètres microbiologiques sur les 652 échantillons prélevés à la mise en distribution.

Les résultats de ces contrôles témoignent de la très bonne qualité de l'eau distribuée.

Cadre du contrôle		Nombre de prélèvements 2025	Conformité microbiologique	Conformité physico-chimique
CONTRÔLE SANITAIRE ARS	TTP	248	99,2 %	100 %
	UDI	1 395	100 %	100 %
AUTO-SURVEILLANCE EDP	TTP	652	99,7 %	99,1 %
	UDI	1 565	99,4 %	100 %

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET PRÉSERVÉ

Patrimoine industriel

Eau de Paris déploie une politique patrimoniale forte et ambitieuse qui couvre l'intégralité de ses ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable que sont les aqueducs, usines, réservoirs et conduites.

Une étape clé pour la sécurisation de l'alimentation en eau de la capitale

Eau de Paris a lancé un vaste chantier de renouvellement de la canalisation dite « ceinture intérieure », un ouvrage stratégique pour l'alimentation en eau du nord et du nord-est parisien.
Mise en service au XIXe siècle, la ceinture intérieure assure le transfert d'eau entre les unités de distribution nord-ouest et est. Elle alimente notamment la Butte Montmartre.
Le tronçon en cours de renouvellement s'étend de la place de Clichy jusqu'au réservoir de Ménilmontant sur une longueur de plus de 6,5 km. La première phase des travaux s'est achevée fin 2025.
Ce projet sécurise durablement le réseau d'eau parisien en renforçant à la fois sa fiabilité, sa résilience et son empreinte environnementale. Outre le renouvellement complet de la canalisation et de ses accessoires (supports, amarrages, vannes, etc.), le fonctionnement du réseau a été optimisé grâce à une homogénéisation du diamètre des conduites et à un repositionnement stratégique de certaines vannes. Ce chantier capital s'étalera jusqu'en 2028.

Sur le Loing, un chantier d'envergure et d'excellence

L'été 2025 a été marqué par le lancement de la modernisation d'un ouvrage centenaire : l'aqueduc du Loing, qui file de Sorques, en Seine-et-Marne, à la porte d'Arcueil.
Sur cette installation, qui fournit 20 % de l'eau potable de la capitale, Eau de Paris mène des travaux de rénovation à Lisses et Villabé (91) afin d'éviter les infiltrations, de préserver l'ouvrage et de garantir une eau sûre pour tous.
Les travaux de réhabilitation actuels concernent un tronçon de 750 mètres où Eau de Paris déploie une nouvelle solution technique pour un aqueduc enterré : des tuyaux en polyéthylène haute densité (PEHD) choisis pour leur parfaite étanchéité sanitaire et leur résistance élevée aux pressions hydrostatiques ; et l'injection d'un coulis de ciment entre l'ancienne maçonnerie et le nouveau tube pour solidariser l'ensemble.
Une seconde phase de travaux est d'ores et déjà programmée sur la période 2027-2032 pour poursuivre la sécurisation de l'ouvrage sur la commune de Lisses.

Orly lance sa rénovation

Sur le site d'Orly, où se trouvent deux usines de traitement d'eau potable d'Eau de Paris (Orly 1 et 2), une série d'importants travaux a été lancée afin d'optimiser les différentes installations.
Orly 1 connaît ainsi la remise à niveau de certains de ses équipements : reprise des vannes d'entrée des décanteurs, rénovation de l'atelier de chlorure ferrique ou encore renouvellement des boues de décantation.
Eau de Paris y a également débuté la construction d'un nouvel atelier de charbon actif en poudre (CAP) avec un nouveau local et une aire de dépotage afin de proposer un dosage plus équilibré de CAP.
Ces projets de modernisation améliorent l'exploitation des sites par la régie, en renforçant l'efficacité des traitements, les performances des usines et leur maintenance.



L’eau coule à nouveau sous le pont

Au pont de la Gravine, ouvrage emblématique du XIXe siècle de l’aqueduc du Lunain, Eau de Paris a mené un chantier essentiel pour sécuriser l’alimentation en eau provenant de ce vecteur. Une conduite, fixée sur le flanc du pont, a été entièrement remplacée sur plus de 35 mètres, dans la commune de Montigny-sur-Loing – Épisy (77).

Au-delà du renouvellement de la canalisation, les équipes ont adapté et remis en état les supports existants, tout en protégeant le pont et son environnement naturel. Réalisés dans les délais impartis, ces travaux conjuguent préservation du patrimoine, continuité du service public et sécurité des usager·ères, au cœur d’un site à forte dimension historique et naturelle.

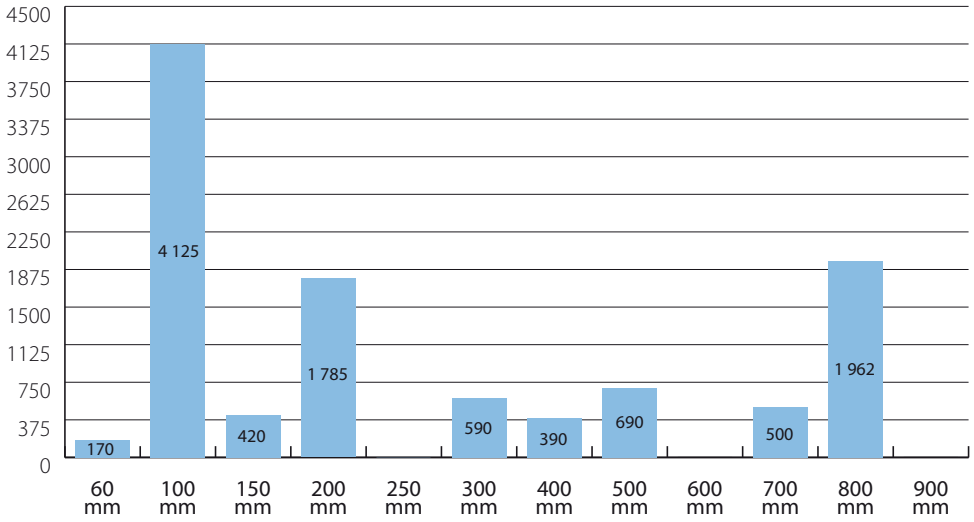
CANALISATIONS ET GALERIES

Canalisations et galeries

Eau de Paris a procédé au renouvellement de 10 632 m de réseau d'eau potable en 2025 (4 825 m en 2024).

Le taux de renouvellement s'établit donc à 0,52 % contre 0,24 % en 2024.
Le taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans s'établit à 0,89 %.

LINÉAIRE RENOUVELÉ EN 2025 EN ML[3] PAR DIAMÈTRE DE CANALISATION



Compteurs

Après un renouvellement important du parc de compteurs concentré sur les années 2019 et 2022, l'âge moyen du parc a logiquement augmenté. Il passe de 3,4 ans en 2021 à 5,8 ans en 2025, ce qui en fait encore un parc récent.

ÂGE MOYEN DU PARC DE COMPTEURS				
2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
3,4	3,5	4,1	5	**5,8**

[3] *ML : mètres linéaires*



DES ACTIONS INSCRITES DANS LES TERRITOIRES POUR UNE PROTECTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Eau de Paris conçoit et met en œuvre sur le terrain des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en priorisant les actions selon le niveau de dégradation et les enjeux sur la ressource. Elles rejoignent la démarche portée lors du Grenelle de l'environnement, qui a pour objectif de reconquérir la qualité de l'eau et protéger durablement les captages.

Parmi les captages, 8 ensembles de sources sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement :

- à l'ouest, la source de la Vigne et les deux champs captant de Montreuil et de Vert-en-Drouais ;
- au sud et à l'est, les captages de la Voulzie dans le Provinois, au sein des sources hautes de la vallée de la Vanne ; les deux captages de Cérilly et d'Armentières-La Bouillarde ; et dans la région de Fontainebleau, les captages de La Joie et de Villemer.

Eau de Paris met en œuvre sa stratégie de surveillance et de protection de la ressource, réaffirmant ainsi son engagement pour le développement durable sur l'ensemble des territoires sur lesquels elle intervient. Ce plan d'action s'appuie sur l'expertise de ses équipes dans les domaines de la qualité de la ressource, de l'hydrogéologie ou encore de l'agroécologie. Il repose notamment sur un accompagnement vers des pratiques agricoles durables, grâce à un partenariat étroit avec les professionnels et les collectivités locales.

Ce plan d'action se décline en :

Trois objectifs pour 2026 :

- 13 000 hectares en culture bio ;
- 22 500 hectares engagés dans le dispositif d'aide agricole d'Eau de Paris ;
- Acquisition par Eau de Paris de 450 hectares supplémentaires.

Deux orientations sur la qualité de l'eau :

- Réduction des teneurs en nitrates ;
- Réduction des taux de pesticides détectés.

Cinq axes stratégiques :

- Développer les connaissances pour mieux agir demain ;
- Contribuer à une gestion économe de la ressource ;
- Agir pour la préservation de la qualité des rivières et des eaux souterraines ;
- Innover pour accompagner le changement des pratiques agricoles protégeant durablement la qualité de l'eau ;
- Favoriser la mobilisation et la coopération sur les territoire.

RÉGIME D'AIDES AUX AGRICULTEURS

Le régime d'aide mis en place en 2020 accompagne la transition écologique des agriculteurs situés sur les aires d'alimentation de captage d'Eau de Paris, permettant ainsi d'améliorer la qualité de l'eau. L'Agence de l'eau Seine-Normandie apporte son soutien financier à hauteur de 80 % de cette aide versée à l'agriculteur.
En 2025, Eau de Paris a signé 5 contrats supplémentaires. Au total, 124 exploitations agricoles se sont engagées dans des pratiques durables et vertueuses pour la qualité de la ressource en eau. La surface engagée dans le dispositif d'aides agricoles est, au 31 décembre 2025, de 20 002 ha.
Eau de Paris s'est mobilisée toute l'année dans la co-construction de son deuxième dispositif, en concertation étroite avec les acteurs du territoire et l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'autorisation de la Commission européenne, sollicitée avec l'appui du ministère de l'Agriculture, a été obtenue début 2026.
En complément, la régie a renouvelé son engagement dans les filières locales via AgriParis Seine et le démonstrateur « Seine Nourricière », et a soutenu financièrement deux nouveaux projets agricoles visant à structurer la collecte et la transformation des produits issus des aires d'alimentation de captage.

RESTAURER LES MILIEUX NATURELS POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

Eau de Paris a poursuivi et approfondi ses opérations de restauration des milieux naturels sur ses sites. Les interventions ont ciblé des habitats patrimoniaux à forts enjeux écologiques : zones humides, écosystèmes plus secs typiques des sols calcaires, boisements accompagnés en évolution naturelle pour renforcer leur résilience face aux changements climatiques.
Sur le volet des continuités écologiques, à l'agence Vanne, l'obtention d'un accord administratif ouvre la voie à la renaturation du dernier tronçon de rivière. Une rivière de contournement y sera créée pour restaurer la continuité au niveau de l'usine de La Forge.
Enfin, Eau de Paris a mené un travail d'identification pour localiser les secteurs les plus pertinents pour des plantations de haies, utiles aux milieux qu'elles traversent (trame verte et bleue) et à la ressource (limitation du ruissellement, dessèchement, rôle tampon du système racinaire, etc.). Autant d'actions de fond, discrètes mais essentielles, qui illustrent la conviction d'Eau de Paris : une ressource bien protégée commence par des écosystèmes en bonne santé.

ANIMATIONS TERRITORIALES

Missions « Agriculture et territoire »

Pour protéger et préserver les ressources en eau sur les aires d'alimentation de captages (AAC), Eau de Paris s'appuie sur des missions « Agriculture et territoire », charnières pour la mise en place d'actions efficaces, adaptées et durables sur le terrain.

Leurs missions consistent à :

- Connaître les enjeux du territoire et les communiquer aux acteurs locaux (agriculteurs, organismes techniques agricoles, acteurs économiques, syndicats d'eau) ;
- Accompagner le développement de systèmes agricoles durables qui protègent l'eau en développant des outils adaptés (conseil technique, aides financières) ;
- Catalyser une dynamique territoriale sur les aires alimentant les captages pour la reconquête de la qualité de l'eau en proposant des actions (animations, partenariats, expérimentations locales).



Budget participatif 2025

Après le succès des deux premières éditions, Eau de Paris a lancé en septembre 2025 son troisième budget participatif. Doté d'une enveloppe de 250 000 €, il soutient des projets innovants avec l'objectif d'impliquer les Parisien·nes dans la construction d'un avenir sobre et solidaire de l'eau potable. Pour cette troisième édition, quatre thématiques clés ont été identifiées : solidarité et accès à l'eau pour les publics défavorisés, éducation des plus jeunes à la préservation de l'eau, sensibilisation du grand public et lien entre eau potable et alimentation durable.

Des perspectives qui confirment l'engagement d'Eau de Paris pour une gouvernance citoyenne de l'eau autour de la préservation et de la valorisation de la ressource, dans la continuité des précédentes éditions.

En 2025, des projets du 2e budget participatif ont d'ailleurs été réalisés comme la pose d'une nouvelle fontaine mât-source au Refuge de l'association « Les œuvres de la Mie de Pain », un centre d'hébergement d'urgence et d'insertion. Ou encore l'initiative « Ma Petite Planète Sc(eau)laire » : un projet pédagogique porté par l'association Ma Petite Planète où près de 600 élèves, de la petite section à la terminale, se sont mobilisés à travers la capitale pour relever des défis ludiques autour de la protection de l'eau.

UN SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANT

Eau de Paris répond aux usagers…

Eau de Paris a poursuivi l'amélioration de la relation avec ses abonnés.
Son Centre de l'Innovation et de l'expérience client (CIX) a déployé plusieurs outils concrets : un nouveau service de rappel automatique, une base de connaissances commune, et une facture modernisée.
En 2025, le Centre d'appel et traitement des demandes d'Eau de Paris a traité 30 563 demandes téléphoniques (30 902 en 2024).
Le nombre de demandes écrites reçues (courriers électroniques, postaux et fax) est en augmentation à 22 874 (contre 17 590 en 2024).

Point info :
Accès aux données

Plusieurs moyens sont mis à la disposition des usagers pour joindre Eau de Paris :

Le site **www.eaudeparis.fr**

Le numéro unique **0974.506.507**

L'agence en ligne
https://agence.eaudeparis.fr

L'agence clientèle :
19, rue Neuve-Tolbiac (13e)

… et assure le suivi des signalements et réclamations*

Le nombre de réclamations écrites, avec un taux de 2,3 pour 1 000 abonnés, demeure bas. À cela s'ajoutent les signalements liés au manque de pression (24 en 2025, contre 39 en 2024), ainsi que ceux liés à la qualité de l'eau (97 en 2025, 93 en 2024). Lorsqu'elle reçoit un signalement, Eau de Paris rappelle systématiquement l'usager et procède, le cas échéant, à des analyses pour identifier prioritairement le réseau en cause, intérieur ou public.
Une fois connus les résultats des analyses, Eau de Paris répond à l'usager et saisit l'Agence régionale de santé (ARS) si un dépassement des limites de qualité est observé. Selon les cas, l'ARS peut solliciter auprès d'Eau de Paris un diagnostic du réseau intérieur. Si un problème est détecté sur le réseau intérieur, l'ARS adresse un courrier au propriétaire des installations afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que l'eau respecte les normes de qualité à l'intérieur des habitations.
Les signalements pour des problèmes « de corrosion » (couleur de l'eau ou présence de dépôts type « sable ») restent majoritaires (33 signalements contre 36 en 2024). Le motif organoleptique (mauvais goût, mauvaise odeur : 24 signalements contre 26 en 2024) arrive en seconde position. 51 signalements ont nécessité l'intervention des équipes de préleveurs (contre 49 en 2024) qui réalisent au minimum deux prélèvements : un premier au compteur de l'immeuble, représentatif de la qualité de l'eau du réseau public, et un second à l'intérieur de l'immeuble, généralement chez l'usager à l'origine de l'appel (ou signalement), représentatif de l'eau du réseau privé.

L'ASSAINISSEMENT AU SERVICE DE PARIS ET DE LA SEINE

Le réseau d'assainissement parisien est en quasi-totalité de type « unitaire *», c'est-à-dire collectant dans les mêmes ouvrages les eaux usées d'origines domestiques, industrielles et les eaux pluviales. En 2025, le débit moyen journalier d'effluents* unitaires (eaux usées et pluviales) transportées par le réseau d'assainissement parisien avoisine 846 000 m³/jour, dont 752 730 m³/jour d'eaux usées rejetées par les Parisiennes et Parisiens, ainsi que les services municipaux parisiens qui utilisent l'eau non potable.

UN RÉSEAU D'ÉGOUTS UNIQUE

Ce réseau assure trois fonctions essentielles :

- la collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement de Paris intra-muros, et leur transport jusqu'aux **émissaires***, canalisations de grand diamètre assurant leur évacuation vers les ouvrages d'épuration interdépartementaux ;
- le transport d'effluents venant de départements situés en amont du réseau (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis) vers ces mêmes émissaires ;
- celle de galerie technique grâce à son caractère visitable, en abritant des conduites d'eau potable et non potable, et dans certains ouvrages des conduites d'eau glacée pour la climatisation, des câbles très basse tension et des fibres optiques.

Il présente quelques spécificités :

- son fonctionnement est largement **gravitaire***. Cinq stations de **pompage*** relèvent toutefois en permanence les eaux des quartiers bas des 12e et 13e arrondissements ;
- il est presque entièrement constitué d'ouvrages visitables, d'une longueur totale de 2 513 km, dont environ 143 km d'émissaires et de grands collecteurs, et 740 km d'ouvrages annexes (branchements particuliers, **avaloirs*,** branchements de regards) ;
- les dimensions des ouvrages et l'existence de 39 **déversoirs d'orages*** qui peuvent rejeter directement en Seine les **eaux excédentaires***, permettant lors des fortes pluies d'éviter mises en charge et débordements du réseau.

Un poste central de « contrôle commande » connecté aux 140 stations de gestion locale du réseau des égouts (usines, déversoirs d'orage, maillages, sites de mesures) permet de surveiller et d'agir en temps réel sur les pompes, vannes, et ainsi de gérer les flux de manière optimisée. Il fournit également les éléments nécessaires à la production, chaque mois, d'un bilan d'autosurveillance du réseau qui permet de concaténer diverses informations (déversement, volumes stockés, pluviométrie...) et d'apprécier le bon fonctionnement des équipements installés.



UN PATRIMOINE ENTRETENU ET MODERNISÉ

UN RÉSEAU RÉHABILITÉ ET MODERNISÉ

La **réhabilitation*** du réseau d'assainissement de Paris fait l'objet d'un programme pluriannuel qui permet, après l'établissement d'un diagnostic et d'un projet de réhabilitation, d'intervenir sur l'ensemble du réseau dit « structurant », composé des ouvrages les plus importants en taille et en capacité hydraulique. Ce programme de réhabilitation intègre également les **égouts élémentaires*** identifiés comme à risque ou signalés comme dégradés lors des contrôles. En 2025, les travaux de réhabilitation ont concerné un total de 2 713 mètres linéaires (ml) correspondant à 2 617 ml de « petites lignes » et 96 ml de canalisations.

Enfin, le STEA réalise des diagnostics et réhabilite les **branchements particuliers***, qui relient les immeubles au réseau d'assainissement. Paris en compte 105 033 (contre 105 037 en 2024).

L'accès à cette partie du patrimoine est dans la majorité des cas possible uniquement en passant par le domaine privé. Un défaut d'entretien du branchement particulier peut générer un reflux d'eaux d'égout vers le sous-sol. Une inspection et un diagnostic sont donc réalisés à l'occasion de campagnes systématiques, lors des visites effectuées par les égoutiers dans le cadre d'enquêtes, ou à l'occasion de grands travaux de réhabilitation. En 2025, 1 321 branchements particuliers ont été réhabilités.

UNE GALERIE TECHNIQUE VALORISÉE

Depuis leur construction, les égouts de Paris ont été utilisés comme galerie technique permettant d'héberger, sans tranchée, différents réseaux ou câbles : réseaux d'eau potable et non potable, télécommunications publiques ou privées, câbles fibres optiques, climatisation. Seules les canalisations de gaz, les canalisations électriques et les canalisations de chauffage urbain ne sont pas admises pour des raisons de sécurité. Cette fonction implique que la galerie technique soit gérée selon des règles précises d'implantation et d'identification des câbles, des procédures administratives et financières, et des règles de sécurité pour les intervenants.
Le STEA étudie, autorise et contrôle le déploiement de réseaux dans les galeries d'assainissement. Il calcule également la redevance due pour l'occupation du domaine public et encaissée par le budget général de la Ville, dont une partie est reversée au budget annexe de l'assainissement.
La recette pour le budget annexe de l'assainissement a atteint 1 944 540€ en 2025, contre 2 708 921€ en 2024, marquant ainsi une diminution des redevances.

Le taux de renouvellement du réseau d'assainissement

Compte tenu de l'originalité du réseau parisien – majoritairement des galeries visitables construites pour l'essentiel au 19e siècle - le STEA ne fait pas à proprement parler de renouvellement du réseau, mais plutôt une rénovation en continu. Les galeries ne sont jamais reconstruites comme on changerait une canalisation : elles sont entretenues et rénovées, le plus souvent de l'intérieur. Cet entretien régulier permet de limiter les interventions lourdes, d'où un taux de « renouvellement » faible à Paris (0,22 % en moyenne sur les 5 dernières années, correspondant aux 19,5 km de réhabilitation du réseau entre 2021 et 2025 (collecteurs, petites lignes et canalisations).

LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

Le Pôle Usager du STEA est la porte d'entrée pour toutes les demandes relatives à l'assainissement et à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

En 2025 :

- 541 permis de construire (PC) ont été reçus et instruits pour la partie assainissement et zonage pluvial.
- 364 demandes d'autorisation de rejet des Eaux Pluviales ont été instruites.
- 130 nouvelles demandes de **raccordements*** au réseau d'assainissement ont été enregistrées pour la mise en conformité ou la création d'un ou plusieurs branchements particuliers. Après vérification de la complétude des dossiers, ils sont enregistrés dans la base de données DESQU'EAU puis transmis aux circonscriptions territoriales du STEA pour l'instruction de la partie travaux.
- 390 sollicitations ont été reçues concernant la DECI : demandes d'information, création, déplacement, suppressions relatives à des points d'eau d'incendie (PEI) indisponibles, étude DECI pour des ZAC... Les réponses à ces sollicitations font l 'objet d'échanges presque quotidiens avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et Eau de Paris, d'autres interlocuteurs comme les services de la Ville de Paris (direction de la voirie et des déplacements, direction de l'urbanisme) ou les aménageurs.

Attestations de vente

Les notaires doivent envoyer à l'autorité compétente en matière d'assainissement (le service technique de l'eau et de l'assainissement) l'attestation de vente immobilière dans le mois qui suit la signature de la vente.



Certificats d'assainissement

Depuis le 1er juillet 2022 existe l'obligation du contrôle de conformité des branchements (loi Climat et Résilience et loi JOP 2024).
Un service numérique aux usagers a donc été créé sur le site Paris.fr selon la nature de raccordement de l'immeuble à céder, générant un certificat d'assainissement précisant la localisation du bien.
Deux typologies de situation ont été identifiées avec, pour chacune, le certificat d'assainissement correspondant :

- immeuble raccordé au réseau unitaire : l'usager télécharge son attestation sur paris.fr ;
- immeuble raccordé au réseau **séparatif***: l'usager doit prendre l'attache du STEA pour organiser un diagnostic sur site. Les adresses concernées sont dans la ZAC Paris Rive Gauche.

Contentieux amiables et judiciaires

Le Pôle Usager reçoit et instruit les demandes d'indemnisation des usagers relatives à des sinistres possiblement liés au réseau d'assainissement.
En 2025, près de 3 000 demandes (signalements, demandes d'informations et dossiers juridiques) ont été enregistrées dans le SIG SIGnEAUX utilisé par toutes les entités du STEA.
13 dossiers ont été ouverts suite à un sinistre (infiltrations, inondation, voire affaissement) résultant ou supposant résulter de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du réseau d'assainissement.
Le STEA reçoit également de nombreuses demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux, notamment ceux réalisés sur la voie publique et qui ne doivent pas endommager le réseau d'assainissement.
Au total, le nombre de réponses faites par le service dans le cadre des demandes de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) s'est élevé à 32 520 en 2025 (contre 33 906 en 2024).
Enfin, le STEA dispose d'une équipe d'intervention d'urgence, dite de la « Permanence », disponible 365 jours par an, 24h sur 24.

LA DYNAMIQUE DES ÉTUDES DU STEA

Le STEA maintient sa dynamique d'études afin de fournir des outils et méthodes toujours plus performants, au service de ses obligations règlementaires comme en réponse aux grands enjeux de la Ville, tels que l'adaptation au changement climatique ou la valorisation des eaux collectées.

En 2025, les études ont porté principalement sur les sujets suivants :

Le projet Life Adsorb
Implanté dans le bois de Boulogne, Life Adsorb vise à dépolluer les eaux pluviales issues principalement du périphérique ouest, tout en préservant la biodiversité.
Le principe de traitement des eaux de surface repose sur des filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, qui retiennent les polluants, évitant ainsi leur écoulement vers la Seine.
2025 marque la fin du projet, avec la transmission d'un rapport final à l'Union Européenne qui a soutenu l'expérimentation.
Le système installé dans le bois permet de réduire de 95 % les flux de polluants rejetés en Seine par le déversoir Boulogne (plus d'information :
https://life-adsorb.eu/fr).

Collecte séparative des urines dans le nouveau quartier Saint-Vincent-de-Paul
Dans ce quartier du 14e arrondissement de Paris, les urines de l'ensemble des habitants et occupants seront collectées à la source, puis transportées dans un réseau public souterrain dédié, et enfin traitées sur place pour être transformées en engrais.
En 2025, Le STEA a réuni un comité européen d'experts sur le sujet, et lancé la consultation publique pour le suivi de la performance, la conception et l'exploitation de l'usine de traitement et du réseau public.
En parallèle, la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris a utilisé, à titre expérimental, des urino-fertilisants dans les plantations de la ville de Paris, afin d'en mesurer les effets.

De nombreuses études hydrauliques
La modernisation continue du réseau et l'amélioration de la gestion des flux impliquent de mener des études préalables à l'entrée en phases opérationnelles. En 2025, elles ont porté sur :

- L'impact des chômages concomitants de l'usine de prétraitement de Clichy et le collecteur d'Asnières,
- La possibilité de supprimer un tronçon d'égout porte d'Aubervilliers.
- Des modélisations hydrauliques dans le cadre du projet de réouverture de la Bièvre dans le parc Kellermann, dans le 13e arrondissement de Paris.
- Des configurations hydrauliques en vue de la mise en service de Gestion Adaptative des Ouvrages (validation de consignes, calage de modèles, etc.).

La gestion des eaux pluviales, dans le cadre du ParisPluie
Le STEA accompagne les porteurs de projet et le développement de solutions innovantes pour une gestion plus écologique de l'eau de pluie en ville.
Ainsi, le partenariat visant à enrichir les connaissances sur l'évapotranspiration et l'infiltration de l'eau c'est poursuivi en 2025 entre les directions de la Ville compétentes, l'école du Breuil, le CEREMA et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Des jardins de pluie expérimentaux installés dans l'enceinte de l'école permettent d'observer le comportement des végétaux, dans un but d'améliorer la conception de futurs espaces similaires.
Autre projet pilote, le réaménagement de la rue Brillat-Savarin dans le 13e arrondissement, dans le cadre du programme « Embellir votre quartier ». Il s'agit de la première rue parisienne où, à titre expérimental, les eaux de ruissellement issues de la chaussée circulée sont recueillies dans des espaces végétalisés. Ces jardins de pluie permettront d'évaluer la réplicabilité de ce type de solution à Paris et de définir des pratiques d'entretien associées.
Aux côtés des Directions de la transition écologique et des espaces verts de la Ville, le STEA participe au projet de recherche européen Greenstorm, « Driving Urban Transition GreenStorm ».

Le projet s'intéresse aux solutions de gestion des eaux pluviales fondées sur la nature (SFN-EP), à leur intérêt pour l'adaptation des villes au changement climatique, à la résilience des végétaux face aux extrêmes climatiques, et enfin aux freins et leviers pour la mise en place de ces solutions.
Par ailleurs, le STEA a développé un outil de suivi baptisé EPONGE (Évaluation des Projets et Opérations sur la Gestion des Eaux pluviales). Il s'agit d'un système d'information géographique (SIG) centralisant les données des dossiers instruits par le service telles que les demandes d'autorisation d'urbanisme ou d'approbation des projets de valorisation des eaux pluviales).

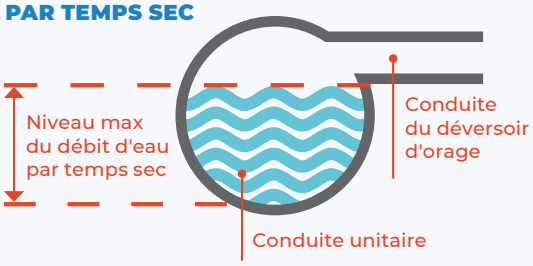
UN IMPÉRATIF :
LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Le réseau d'assainissement parisien voit transiter, à travers les eaux qu'il collecte, des flux de pollution de plusieurs origines (eaux usées des ménages, eaux industrielles, eaux de pluie lessivant chaussées et toitures polluées...), dont les effets sont susceptibles d'affecter tant la santé humaine que le milieu naturel. Historiquement, le réseau d'égouts de Paris, bien que constitué d'ouvrages visitables, n'a pas pu être dimensionné pour contenir les volumes d'eaux à évacuer en cas d'événements météorologiques extrêmes (orages d'été par exemple).

La Seine était donc censée servir d'**exutoire*** lorsque le réseau est saturé.
Les objectifs réglementaires, la prise de conscience progressive de la nocivité de ces rejets pour le fleuve, ainsi que l'objectif de baignade en Seine à horizons 2024 et 2025, a amené à repenser la gestion du réseau d'assainissement pour préserver le milieu naturel de cette pollution. Il est donc nécessaire de limiter et de traiter les rejets d'eaux usées en Seine.

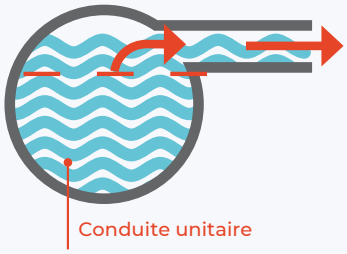
Les déversoirs d'orage

PAR TEMPS SEC



Les déversoirs d'orage sont des ouvrages de communication entre le **réseau de collecte*** et de transport des eaux usées et le milieu naturel. Ils servent d'exutoires de sécurité pour le réseau d'assainissement. Il est en effet impossible de dimensionner un réseau à même d'écouler les débits lors de forts épisodes pluvieux, notamment en raison de manque de place disponible sous les chaussées.

TEMPS DE PLUIE



Lors des fortes pluies, les égouts peuvent ainsi se retrouver saturés, sous pression, tout l'espace étant occupé par les eaux usées grossies des eaux pluviales. Sans déversoir, la pression dans le réseau pourrait se traduire par des remontées d'eaux dans les habitations (caves) et dans les rues.

Les déversements d'eaux usées du réseau d'assainissement dans le milieu naturel sont réglementés : ils sont interdits en période de temps sec et doivent rester exceptionnels en temps de pluie. Les déversoirs doivent par ailleurs faire l'objet d'une surveillance par le service d'assainissement.

POLLUTION COLLECTÉE EN 2025

Le tableau ci-après dresse le bilan pour l'ensemble de l'année 2025 des volumes et flux de pollution collectés par le réseau.
On distingue, pour les eaux collectées à Paris, les eaux usées de celles provenant du ruissellement pluvial. Cette distinction ne peut pas être faite pour les eaux provenant des bassins versants de banlieue et transportées dans le réseau parisien. En effet, les débits sont mesurés par des stations situées aux entrées de Paris et il n'est pas possible de faire la part entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Trois paramètres sont plus particulièrement pris en compte pour le calcul des flux polluants :

- les matières en suspension (MES) : il s'agit des particules de toutes tailles, de nature minérale ou organique, en suspension dans les effluents,
- la demande biochimique en oxygène (DBO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques contenues dans l'eau, par l'intermédiaire des bactéries. Autrement dit, c'est la quantité d'oxygène qui sera prélevée au milieu naturel en cas de déversement. On évalue usuellement la quantité d'oxygène consommée sur 5 jours (DBO5),

la demande chimique en oxygène (DCO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour dégrader l'ensemble des matières oxydables contenues dans l'effluent, qu'elles soient biodégradables ou non.
L'évaluation des concentrations en sortie de Paris est réalisée à partir des données d'autosurveillance de l'usine de Seine Centre les jours de déversements de 2025. Les concentrations sont en augmentation significative pour tous les paramètres (+36 % pour les MES, +44 % pour la DBO et +37 % pour la DCO).

Cela s'explique par le caractère exceptionnellement pluvieux de l'année 2024, qui avait conduit à une forte dilution des matières. La pluviométrie modérée observée en 2025 a pour conséquence un retour à un niveau de concentration plus élevé pour ces paramètres.

Les obligations dans le domaine de l'eau sont fortement encadrées par la réglementation européenne

La directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991 (DERU) relative au traitement des eaux usées urbaines a fixé des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des eaux usées **domestiques***[4].

La directive cadre sur l'eau n° 2000/60/CE a notamment défini un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface et fixé des objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines ; le « bon état » des différents milieux devant être atteint d'ici à 2027.

La réglementation nationale sur l'assainissement a donc été précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux.

L'arrêté du 21 juillet 2015 a défini les prescriptions relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de **DBO5***.

L'arrêté inter-préfectoral 2018/DRIEE/SPE/003 du 16 novembre 2018 décline ces prescriptions pour le réseau parisien.

Dans ce cadre, le Service technique de l'eau et de l'assainissement se soumet à une autosurveillance, destinée à apprécier l'efficacité de la collecte effectuée, qui comprend notamment un suivi des déversements effectués au milieu naturel.

[4] *Elle fait l'objet d'une révision qui a abouti le 12 décembre 2024 à la publication de la DERU 2 au Journal officiel de l'Union européenne. Ses dispositions doivent désormais être transposées dans le droit national au plus tard le 31 juillet 2027 pour être pleinement effectives.*

	Volumes (millions de m³)		MES (milliers de T)		DBO_5 (milliers de T)		DCO (milliers de T)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
1 - Eaux collectées sur Paris								
Eaux de temps sec	240,2	248,4	46,8	46,8	75,0	76,3	2,1	8,2
Eaux de temps de pluie	42,8	26,4	8,2	5,5	1,2	0,8	6,2	4,1
Total 1	**283,0**	**274,7**	**55,0**	**52,3**	**76,2**	**77,1**	**8,3**	**12,3**
2 - Eaux collectées sur la banlieue								
Temps sec + temps de pluie	38,9	34,2	8,2	8,2	7,8	3,8	17,5	12,2
Eaux entrant dans le réseau parisien Total (1+2)	**322,0**	**308,9**	**63,2**	**60,5**	**84,0**	**80,9**	**25,8**	**24,5**
Eaux sortant du réseau parisien vers le réseau du SIAAP	319,8	308,2	56,4	54,4	83,6	80,6	24,7	23,8
Eaux déversées réseau unitaire vers le milieu naturel	2,1	0,7	0,6	0,2	0,1	-	0,6	0,2
Eaux pluviales rejetées	0,05	0,05	-	-	-	-	-	-
Pollution extraite du réseau ou stockée durant l'année	-	-	6,2	5,9	0,3	0,6	0,6	0,5
Eaux claires*	5,8	6,05	-	-	-	-	-	-



Le tableau met en évidence une diminution (-2,9 %) des apports globaux dans le réseau parisien.
Par conséquent, le volume transféré vers les stations d'épuration a nettement diminué, avec une baisse de 3,6 %. Les volumes d'eaux pluviales rejetés au milieu naturel sont restés stables, sans évolution constatée. Les volumes d'eaux usées rejetés au milieu naturel ont, quant à eux, fortement diminué, avec une baisse de 66,7 %.
Il s'agit du meilleur résultat observé à ce jour. Celui-ci illustre les efforts engagés depuis de nombreuses années pour améliorer le réseau d'assainissement, son exploitation et sa maintenance, dans un contexte également favorisé par une pluviométrie clémente.



REJETS UNITAIRES AU MILIEU NATUREL

Les rejets unitaires d'effluents dans la Seine lors d'événements pluvieux exceptionnels sont tolérés, sous réserve d'une obligation légale et réglementaire d'autosurveillance à laquelle se soumet le service de l'assainissement parisien.
Le volume d'eau unitaire déversé en Seine par le réseau d'assainissement parisien, pour l'ensemble de l'année 2025, est évalué à 678 666 mètres cubes.
Comme les chiffres le montrent ci-après, ce résultat marque une performance croissante dans la gestion du réseau, qui s'illustre par une diminution des déversements entre 2024 et 2025.

Ces déversements ont plusieurs origines :

- **Par temps de pluie principalement,** il s'agit de déversements par le biais des déversoirs d'orage afin d'éviter la surcharge du réseau et les inondations des sous-sols parisiens. L'essentiel (89,1 %) des déversements de 2025, soit 603 750 m³, est constitué de déversements en temps de pluie. L'année 2025 présente une lame d'eau cumulée de 561,4 mm, inférieure à la moyenne de la période de référence 1971-2025 (645,4 mm), soit un déficit d'environ 13 %. La pluviométrie annuelle est globalement inférieure aux normales climatiques, avec des cumuls mensuels majoritairement en deçà des moyennes de long terme. Malgré quelques mois ponctuellement plus arrosés, aucun mois ne se distingue par des valeurs proches des maxima observés sur la période de référence. L'année 2025 s'inscrit ainsi parmi les années modérément déficitaires, sans contribution mensuelle dominante au cumul annuel.
- **Par temps sec,** il s'agit de déversements par le biais des déversoirs d'orage afin d'éviter la surcharge du réseau et les inondations des sous-sols parisiens. L'essentiel (89,1 %) des déversements de 2025, soit 603 750 m³, est constitué de déversements en temps de pluie. L'année 2025 présente une lame d'eau cumulée de 561,4 mm, inférieure à la moyenne de la période de référence 1971-2025 (645,4 mm), soit un déficit d'environ 13 %. La pluviométrie annuelle est globalement inférieure aux normales climatiques, avec des cumuls mensuels majoritairement en deçà des moyennes de long terme. Malgré quelques mois ponctuellement plus arrosés, aucun mois ne se distingue par des valeurs proches des maxima observés sur la période de référence. L'année 2025 s'inscrit ainsi parmi les années modérément déficitaires, sans contribution mensuelle dominante au cumul annuel.

LE TABLEAU CI-APRÈS FAIT APPARAÎTRE LES VOLUMES DÉVERSÉS ET LA PLUVIOMÉTRIE DEPUIS 2001

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pluviométrie annuelle (mm)	932	718	518	570	480	645	706	597	574	685	537	648
Volume déversé (millions de m³)	14,7	8,2	4,6	3,2	1,8	4,0	3,9	3,6	2,2	2,9	1,9	2,1

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pluviométrie annuelle (mm)	659	693	495	638	699	684	643	569	716	481	724	841	**561**
Volume déversé (millions de m³)	2,3	1,5	0,9	1,6	3,4	2,6	1,7	2,1	2,3	1,9	2,07	2,14	**0,68**

L'année 2025 est marquée par un résultat exceptionnel. Cette baisse historique des déversements dans le milieu naturel s'explique à la fois par les faibles précipitations de l'année, mais surtout par la performance du système d'assainissement. La modernisation des équipements, l'augmentation des capacités de stockage associés à la gestion prédictive des flux dans le réseau ont permis d'atteindre cette maîtrise.

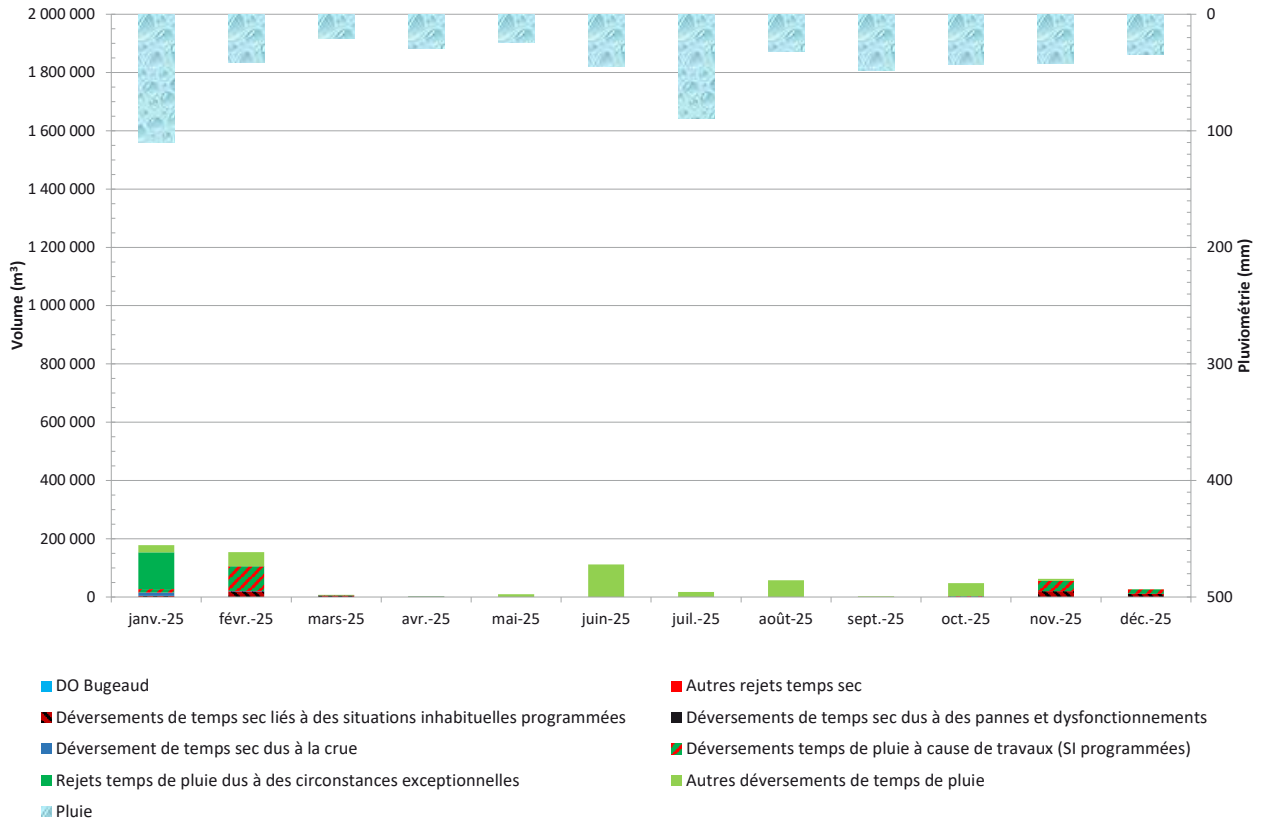
IL Y A EU QUATRE DÉVERSEMENTS IMPORTANTS EN 2025

Dates	Pluviométrie	Période de retour	Déversements
2 janvier	20,50	6 mois	11 970 m³
22 janvier	21,23	6 mois	92 746 m³
25 février	20,82	6 mois	92 572 m³
25 juin	14,81	1 an	122 239 m³
21 juillet	17,88	6 mois	13 119 m³

Ces évènements ont été à la source de 332 646 m³ de déversements unitaires de temps de pluie, soit 49 % des déversements de l'année et 55,1 % des déversements de temps de pluie.

Il convient toutefois de souligner que, sur la période de juillet à août, 57 302 m³ ont été déversés au milieu naturel, dont la quasi-totalité est imputable à un épisode pluvieux orageux très localisé. Les résultats observés confirment néanmoins que le réseau d'assainissement répond présent face aux exigences renforcées liées à des événements tels que la baignade en Seine.

DÉVERSEMENTS DU RÉSEAU UNITAIRE ET PLUVIOMÉTRIE



POLLUTION EXTRAITE DU RÉSEAU

La pollution extraite du réseau correspond au volume de sables et autres produits divers extraits à l'occasion des opérations de curage. En effet, le fonctionnement optimal du réseau d'assainissement parisien, basé sur l'écoulement gravitaire, suppose que l'écoulement des eaux soit préservé au mieux. L'ensablement* chronique est contenu par des curages périodiques.

L'état d'ensablement du réseau est réalisé à date fixe (octobre/novembre) par les agents en régie sur l'ensemble des collecteurs.
On constate un volume de sables en place de 7 657 m³, en diminution de 39 % par rapport à l'année 2024.

La masse totale des sables, des graisses (4 171 tonnes) et autres produits (refus de grille et produits divers pour 463 tonnes) extraits pendant l'année 2025 est égale à 4 633 tonnes, ce qui est en diminution de 10 % (-191 tonnes) par rapport à 2024.

ÉTAT D'ENSABLEMENT DU RÉSEAU	
état relevé en octobre 2023	10 650 m³
état relevé en octobre 2024	12 499 m³
état relevé en octobre 2025	7 657 m³
ÉVOLUTION 2024/2025	**- 39 %**

CONTRÔLE DES DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Parmi les eaux collectées par le réseau d'assainissement parisien, **les eaux usées non domestiques***, issues de l'activité d'opérateurs économiques divers et de grands services publics (Hôpitaux de Paris, RATP...), constituent une source de pollution potentielle importante. Ces rejets peuvent aussi menacer la sécurité des personnels travaillant en égout. C'est pourquoi tout déversement d'eaux usées non domestiques dans les égouts doit être préalablement autorisé par la Ville de Paris, conformément à l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique.

Conformément au chapitre 4 du règlement d'assainissement de Paris, les établissements rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques (article 15) sont soumis à déclaration, avec remise par le service d'un récépissé. Les établissements rejetant des eaux usées non domestiques (article 17) doivent recevoir une autorisation, délivrée après visite sur site et énonçant les obligations de l'établissement en termes de qualité de ses rejets et d'autosurveillance.

7 389 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2025 : 6 803 déclarations concernant les restaurants et les pressings et 586 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités.



Les établissements autorisés à déverser dans le réseau sont contrôlés afin de vérifier que la pollution produite est retenue et n'atteint pas le réseau d'assainissement : en 2025, sur les 818 courriers envoyés (et 360 relances) par la Subdivision Contrôle des Eaux du STEA, 87,3 % des établissements (hors activité restauration) ont renvoyé les documents demandés.

Les établissements autorisés ou déclarés sont contrôlés par des prélèvements effectués à partir du ou des points de rejet à l'égout de l'établissement.

Sur les 411 contrôles effectués en 2025 (représentant 279 établissements), 83 % ont été jugés non ou peu polluants, c'est-à-dire qu'un des paramètres analysés au plus est supérieur à la réglementation appliquée, mais que le dépassement est limité et n'entraîne pas de danger significatif pour le personnel, le réseau ou l'environnement. Les sites potentiellement les plus polluants sont par ailleurs systématiquement contrôlés en égout chaque année : établissements de soins (AP-HP, cliniques...), ateliers (RATP, SNCF...), ateliers de traitement de surface[5], laboratoires d'enseignement, de recherche et d'analyses.

En 2025, 411 contrôles ont été réalisés sur ces établissements, dont 83 % étaient non ou peu polluants.

12 contrôles ont été réalisés en 2025 sur les rejets de pressings utilisant des solvants, produits dont les déversements accidentels en égout sont très polluants et constituent un risque pour la santé. Dans le cadre de l'autosurveillance, le service a demandé aux exploitants de pressings les documents attestant de l'enlèvement correct des boues, de la tenue d'un plan de gestion de solvants et de l'entretien correct des machines.

Tous les établissements ont abandonné l'usage du perchloroéthylène au profit de solvants de substitution ou Aqua lavage. Le taux de retour de l'auto-surveillance a été de 92 % et 8 % des analyses étaient très polluantes.
Enfin, la Subdivision Contrôle des Eaux du STEA assure le suivi des entreprises possédant une station de traitement des effluents industriels afin de leur permettre d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes de prétraitement, grâce à des visites d'aide à la gestion régulières (semestrielles ou annuelles) et à des analyses en sortie de station. Ce service assiste et conseille 25 établissements, dont 13 ateliers de traitement de surface, 7 centrales à béton, 4 ports de transit et 1 fonderie.

L'épandage*

des matières de curage issues des réseaux d'assainissement est interdit par la réglementation. La destination et l'élimination dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement de ces produits font l'objet d'un contrôle rigoureux du service. Pour chaque volume extrait, des bordereaux de suivi établis par l'entreprise chargée du curage précisent l'origine, la nature, la quantité estimée et la destination du produit, ainsi que ses conditions de transport et d'élimination. Les centres de traitement font l'objet de visites du service autant que de besoin.



La qualité des sables extraits des bassins de dessablement* fait par ailleurs l'objet d'analyses pour une meilleure identification des sources de pollution et une meilleure information du prestataire chargé de l'élimination. Après les matières organiques, les graisses représentent en masse une part importante de la pollution extraite du réseau d'assainissement. Le fer et l'aluminium sont quantitativement les métaux les plus représentés dans les boues de curage. On note également la présence d'hydrocarbures, de plomb, de zinc, de mercure et de cadmium.

[5] *Les traitements de surface sont destinés à conférer un aspect et des caractéristiques particulières aux pièces métalliques. Leurs utilisations sont les suivantes : anticorrosion, anti-usure, aspect, conductibilité…*
Les traitements de surfaces interviennent surtout dans le secteur de l'automobile, des télécommunications, de l'électronique, de l'aérospatial, de la bijouterie et de la quincaillerie.

UNE GESTION PLUS ÉCOLOGIQUE DES EAUX PLUVIALES, LE PLAN « PARISPLUIE »

Paris a pour objectif de devenir une capitale résiliente face aux impacts du changement climatique. Pour ce faire, la Ville construit des stratégies traduites en plan d'actions, notamment autour d'une ressource fragile et précieuse : l'eau.

Afin de préserver cette ressource et d'améliorer la gestion des eaux pluviales, le plan ParisPluie a été adopté en 2018 et révisé en 2025 avec son règlement de zonage d'assainissement et d'eaux pluviales.
Ses objectifs sont de diminuer les rejets d'eaux usées en Seine, réduire les inondations par débordement des égouts et limiter les îlots de **chaleur*** urbains.
Pour cela, le plan ParisPluie impose, dans le cadre des projets d'aménagement, de déconnecter les « pluies courantes » : on parle de gestion à la source.
Les « pluies courantes » représentent en moyenne une lame d'eau de 8 à 10 mm par jour et génèrent 80 % à 90 % du volume de pluie annuel. Ainsi, la déconnexion de ces eaux de pluie permet de supprimer plus de 80 % du volume d'eau pluviale envoyé au réseau d'assainissement, tout en les valorisant.
L'eau de pluie est transformée en ressource, ce qui permet d'économiser l'eau et contribue à inscrire la Ville de Paris dans une démarche plus respectueuse de l'environnement et de ses milieux naturels.

LE PARIS PLUIE
LE PLAN 100% PLUIE UTILE

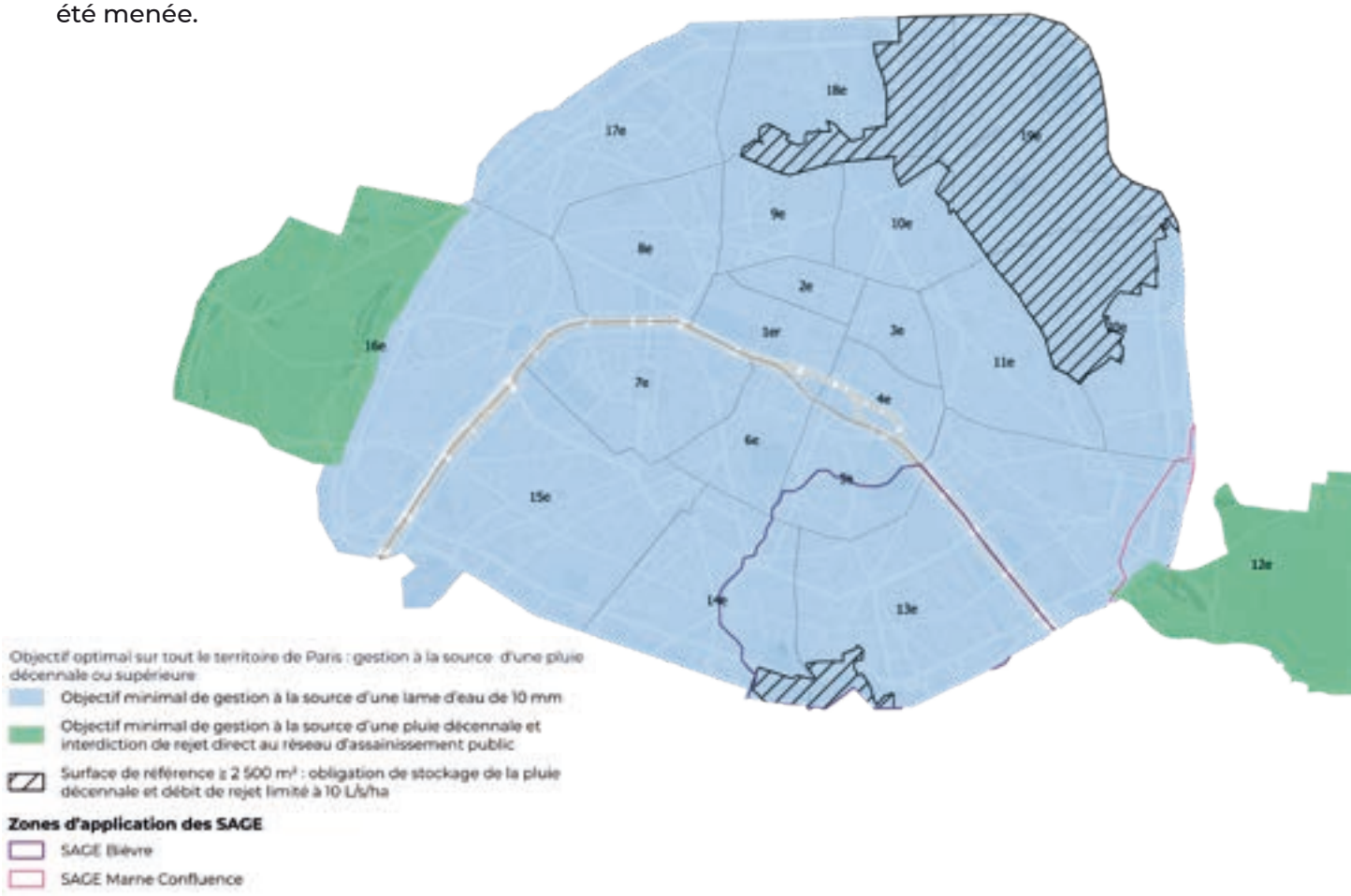
L'objectif du plan ParisPluie est de porter des projets de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, gravitaires et intégrés à l'architecture comme au paysage : les espaces dédiés à l'eau sont aussi supports d'usages urbains (jardins de pluie, toitures végétalisées, noues végétalisées, zones végétalisées inondables, etc..).
L'eau pluviale, déconnectée du réseau d'assainissement, retrouve alors son cycle naturel : on passe de « l'eau déchet » à « l'eau ressource » : la pluie devient un levier pour l'aménagement et un support du projet paysager. Cet objectif a été déterminé en cohérence avec trois autres Plans de la Ville organisant notre gestion durable de l'eau :

- le Plan Climat, qui a pour objectif d'atteindre 40% du territoire non imperméabilisé d'ici 2050 ;
- le Plan Biodiversité, qui a pour objectif d'atteindre 30% du territoire non imperméabilisé d'ici 2030 ;
- le Plan de Sobriété en Eau, qui se donne comme ambition d'économiser 10% d'eau potable et 20% d'eau non potable à l'horizon 2030 ;
- le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb), qui comporte plusieurs mesures nouvelles et ambitieuses destinées à améliorer notre gestion des eaux pluviales, comme la définition d'un indice de végétalisation du bâti minimal à atteindre, ou la récupération-utilisation des eaux de pluie et la végétalisation du bâti définis comme critères de performance.

RÉVISION DU ZONAGE PLUVIAL

En novembre 2024, la Ville de Paris a adopté le 1er Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de France. Il définit les grandes orientations d'aménagement de la capitale pour les prochaines années en conciliant l'adaptation aux enjeux climatiques et l'amélioration du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens. Elle y a annexé son zonage d'assainissement des eaux usées et son zonage pluvial. Comme tous les PLU, le PLU bioclimatique doit être en bonne cohérence avec les autres documents réglementaires, le **SDAGE*** et les **SAGE*** dès lors qu'ils existent.
L'ambition du PLU bioclimatique et son calendrier ont donc été pour la Ville l'occasion de mettre le règlement de zonage pluvial en cohérence avec ces nouvelles prescriptions, en lien avec les objectifs de transformation écologique du territoire. En 2025, une révision du zonage pluvial a donc été menée.

La révision du zonage pluvial de Paris a été approuvée en Conseil de Paris lors de la séance du 7 au 10 octobre 2025 et est entré en vigueur le 1er janvier 2026. Le zonage pluvial révisé sera également annexé au Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb).
La révision du zonage pluvial a été engagée d'une part afin de mettre le zonage pluvial en cohérence avec des documents réglementaires de rang supérieur (SDAGE Seine-Normandie, SAGE Bièvre et SAGE Marne Confluence), et d'autre part afin de simplifier les règles de gestion des eaux pluviales. Avant d'être approuvée, cette révision a fait l'objet d'une consultation des principales directions de la Ville de Paris concernées, puis d'une enquête publique menée en juin 2025.



Les principales évolutions par rapport au zonage précédent de 2018 sont les suivantes :

- **Champ d'application du zonage pluvial révisé :**

  Le zonage pluvial est opposable aux tiers et est applicable à tout projet :

  - de construction nouvelle.
  - d'extension, de surélévation ou de restructuration lourde d'une construction existante.
  - d'aménagement ou de réaménagement d'un espace non bâti.

  Le zonage pluvial s'applique à tous les projets dont la surface de référence (définie précisément à l'article 2.2 du règlement) est supérieure :

  - à 1 000 m² pour les projets situés en domaine public et pour les espaces viaires, parcs, jardins, bois et cimetières gérés par la Ville de Paris ;
  - à 20 m² pour les projets situés sur une ou plusieurs parcelles cadastrales.

- **Principales règles du zonage pluvial révisé :**

  Le principe général du zonage pluvial est la gestion à la source des eaux pluviales, c'est-à-dire leur gestion par évapotranspiration, infiltration et/ou récupération-utilisation, sans rejet vers le réseau d'assainissement.

  Le zonage pluvial comprend trois zones délimitées sur la carte reproduite ci-après. Chaque zone est associée à un objectif réglementaire minimal (cf. article 2.3 du règlement) :

  - **zone bleue (Paris intra-muros) :** la gestion à la source d'une pluie de 10 mm doit être assurée en 24 heures ;
  - **zone verte (bois de Boulogne et de Vincennes) :** la gestion à la source d'une pluie décennale (48 mm en 4 h) doit être assurée et les rejets directs d'eaux pluviales vers le réseau d'assainissement ne sont pas autorisés ;
  - **zone hachurée :** le stockage d'une pluie décennale est obligatoire pour les projets dont la surface de référence est supérieure à 2 500 m². Cette zone se superpose à la zone bleue.

  La principale évolution est ainsi l'uniformisation de l'objectif de gestion des pluies courantes dans Paris intra-muros (zone bleue), qui passe à 10 mm au lieu de 4 mm, 8 mm ou 12 mm selon les secteurs ainsi que la suppression d'une règle dégradée dite du « pourcentage ».

  Le zonage définit également un objectif optimal de gestion à la source d'une pluie décennale, que tout projet est incité à viser.

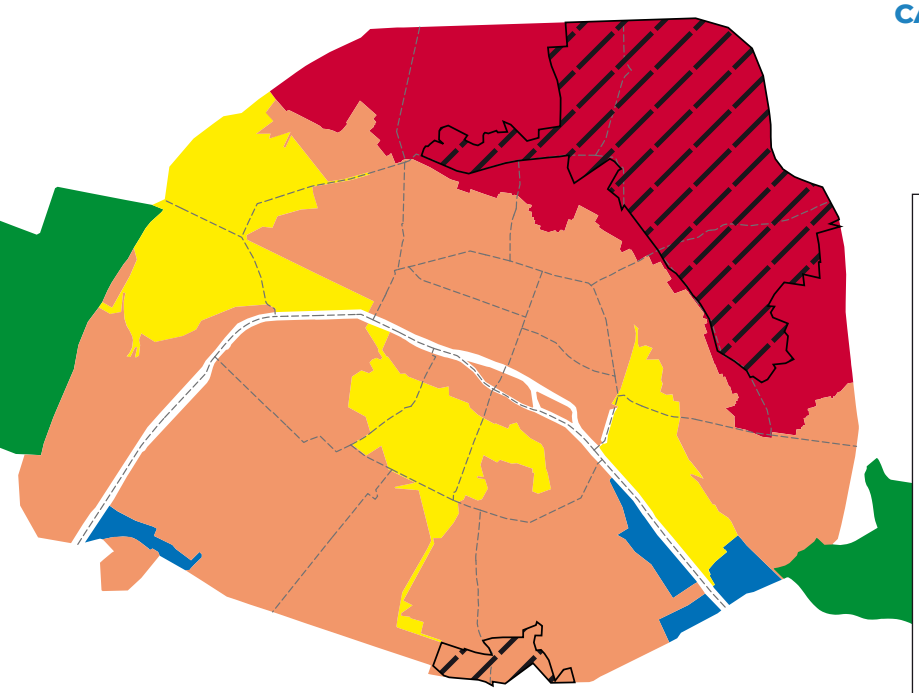
  Lorsque les objectifs minimums ne peuvent pas être atteints, des dispositions particulières peuvent être appliquées à condition que des éléments de justification suffisants soient fournis. Ceux-ci peuvent notamment concerner la préservation du patrimoine architectural, la sensibilité avérée du sous-sol vis-à-vis de l'infiltration concentrée des eaux pluviales, la préservation des arbres existants ou la présence de réseaux ou d'infrastructures souterraines incompatibles avec l'infiltration.

  De plus, pour certaines opérations d'aménagement des objectifs plus ambitieux peuvent être définis au cas par cas (cf. article 2.3.4).

  Par ailleurs, le zonage pluvial révisé comprend de nouvelles dispositions :

  - la possibilité, de mutualiser la gestion des eaux pluviales entre plusieurs projets contigus (cf. article 2.5), sous réserve de l'accord de tous les services concernés.
  - l'encadrement des rejets d'eaux pluviales vers la Seine ou les canaux (cf. article 2.6).
  - sauf exception, l'interdiction de certaines techniques jugées peu pérennes et posant des difficultés d'exploitation : ouvrages de stockage enterrés, structures alvéolaires ultra-légères, pompes de relevage, trop-pleins enterrés et séparateurs à hydrocarbures (cf. article 2.7).

CARTE DU ZONAGE PLUVIAL EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2025



Zone d'abattement : voir article 6 du règlement

Total	Lame d'eau : pas de raccordement au réseau (bois parisiens) Fraction minimale : abattement de 100% de la pluie de 16 mm
Renforcé	Lame d'eau : 12 mm Fraction minimale : abattement de 80% de la pluie de 16 mm
Normal	Lame d'eau : 8 mm Fraction minimale : abattement de 55% de la pluie de 16 mm
Réduit	Lame d'eau : 4 mm Fraction minimale : abattement de 30% de la pluie de 16 mm

Zone de rejet vers le milieu naturel

Les prescriptions sont spécifiques à chaque zone équipée ou non d'un réseau séparatif avec rejet en milieu naturel.

Zone complémentaire de stockage restitution des eaux pluviales

Stockage des eaux avec restitution à 10 l/s/ha jusqu'à la pluie décennale. En dehors de cette zone, le stockage restitution est interdit.

- **Procédure de demande d'AVEP et instruction :**

  Tout projet entrant dans le champ d'application du zonage pluvial doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'Approbation du projet de Valorisation des Eaux Pluviales (AVEP) (cf. article 2.8). Cette demande remplace l'actuelle demande d'AREP (Autorisation de Rejet des Eaux Pluviales).

De plus, lors du Conseil de Paris du 7 au 10 Octobre 2025, le nouveau plan ParisPluie a également été approuvé. Le plan ParisPluie 2025 est un document stratégique qui vise à transformer Paris en « ville-éponge » à travers des objectifs chiffrés (35 % du territoire parisien valorisé en ville-éponge en 2030, et 55% en 2050) et un plan d'action portant à la fois sur l'animation de la démarche ParisPluie et le développement de projets exemplaires ou innovants en matière de valorisation des eaux pluviales.

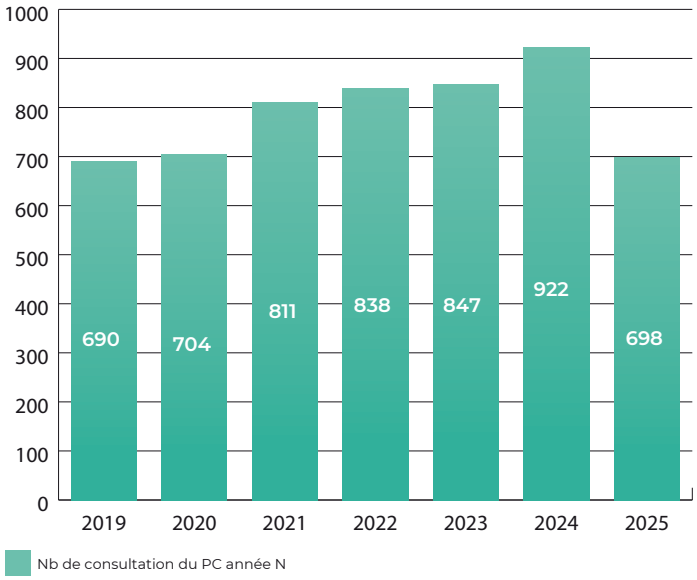
BILAN DES AVANCÉES SUR LE VOLET PARISPLUIE EN 2025

Depuis mars 2018 et jusqu'au 31 décembre 2025, le règlement de zonage pluvial de la ville de Paris prévoit une obligation de gestion à la source d'une lame d'eau dont la hauteur dépend d'une des cinq zones géographiques définies sur le territoire parisien. Cette gestion à la source est obligatoire quelle que soit la qualité du demandeur, public ou privé, et fait l'objet d'une instruction dans le cadre des demandes de permis de construire (PC) et de permis d'aménager (PA). Le service en charge de l'instruction peut donc imposer des mesures, au titre du PLUb modifié en 2024, afin de limiter les rejets des eaux pluviales au réseau d'assainissement, et les valoriser à l'aide de dispositifs de gestion à la source.

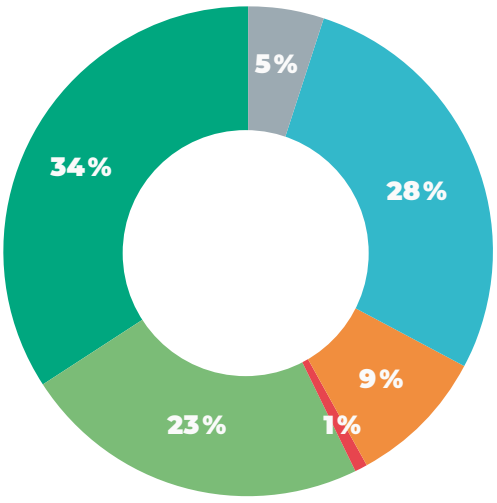
En 2025, 541 permis de construire (PC) ont été instruits et le service a été saisi à 698 reprises (certains PC faisant l'objet de plusieurs dépôts de dossiers successifs).
Le bilan ci-après présente le résultat de l'instruction des 541 PC en 2025.
L'instruction de ces dossiers est très souvent accompagnée de plusieurs échanges avec les pétitionnaires.

Les motifs de dérogation (5 % des dossiers) concernent les petites surélévations, les petites superficies ou les avis des architectes des bâtiments de France. Sur les PC instruits, 28 % étaient non éligibles, près de 57 % étaient conformes en première instruction et seulement 1 % ne l'étaient pas. Près de 9 % des dossiers étaient incomplets, ce qui ne permettait pas d'instruire correctement les projets.

NOMBRE DE CONSULTATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR ANNÉE

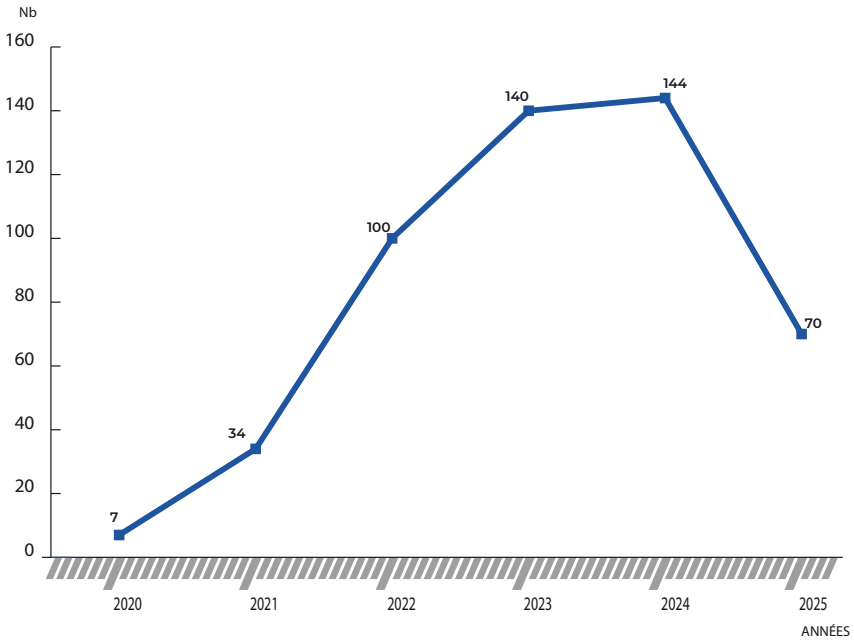


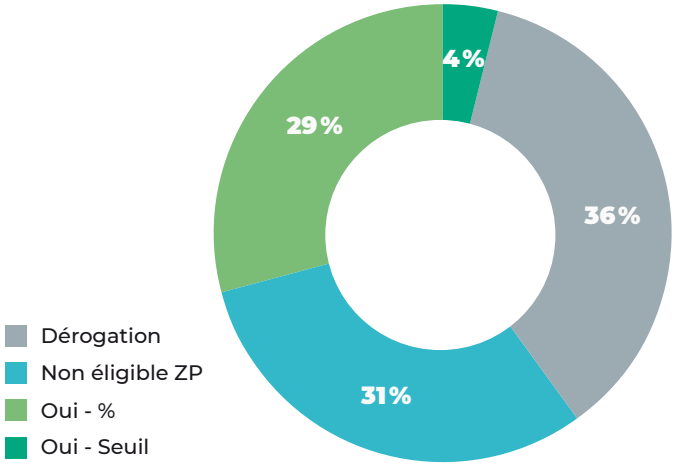
PC REÇUS ET INSTRUITS EN 2025



- PC non éligible (non concerné) par ZP
- PC incomplet/non déterminé
- PC non conforme au ZIP
- PC conforme au ZP (%)
- PC conforme au ZP (seuil)
- Dérogation au ZP

70 PERMIS D'AMÉNAGER ONT ÉTÉ REÇUS EN 2025





RÉSULTAT DE L'INSTRUCTION DES PA REÇUS EN 2025

Un tiers (31 %) d'entre eux n'étaient pas éligibles au zonage pluvial (surface de référence, nature des travaux, etc.).
Un tiers (33 %) a été conforme au zonage pluvial, soit selon la règle du seuil, soit selon la règle dérogatoire du pourcentage.
Enfin, le dernier tiers (36 %) a fait l'objet d'une dérogation en raison des conditions particulières du projet ne permettant pas d'atteindre les objectifs du zonage pluvial.
Les techniques les plus utilisées sont les toitures végétalisées (avec une épaisseur de substrat variable, de 10 à 20 cm pour les petits projets, et jusqu'à 50 cm pour les gros projets), la récupération des eaux pluviales pour d'autres usages (en complément de l'eau potable pour les sanitaires, l'arrosage ou encore l'entretien), la création d'espaces végétalisés étanches ou d'espaces végétalisés infiltrants, l'installation de revêtements perméables. Plusieurs de ces techniques peuvent être associées et se compléter. La création d'espaces en pleine terre est aussi privilégiée.
Ces espaces végétalisés peuvent permettre de recevoir les eaux de pluies venant de surfaces imperméables pour favoriser l'infiltration naturelle de ces eaux.

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

LA VILLE DE PARIS GARANTIT UN ACCÈS À L'EAU POTABLE À TOUTES ET TOUS SUR SON TERRITOIRE



Dans le cadre de la remunicipalisation du service parisien de l'eau, des actions spécifiques ont été mises en place en direction des publics défavorisés et des personnes sans domicile fixe. Le contexte parisien se caractérisant par des abonnements collectifs au sein des immeubles et par la quasi-absence de factures individuelles, la Ville de Paris a créé un dispositif adapté pour répondre aux exigences sociales et rendre effectif le droit à l'eau pour tous, sans discrimination aucune.
Les dépenses liées à l'eau correspondent en moyenne à 0,8 % du revenu brut d'une famille. Mais l'effort financier n'est pas le même selon le niveau de vie des ménages, et la facture d'eau peut dépasser 3 % du budget des plus démunis, seuil que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) recommande de ne pas franchir.
La Ville de Paris a donc instauré dès 2010 une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides aux logements de la collectivité parisienne. Les Parisiens et Parisiennes en bénéficient automatiquement s'ils reçoivent déjà les aides au logement de la Ville de Paris. Ainsi en 2025, 29 300 ménages ont bénéficié de cette aide, financée par le budget de la Ville de Paris. L'aide moyenne annuelle pour l'eau par foyer est de 81 €.
Une aide directe du Fonds de Solidarité pour le Logement a été créée en 2012 pour le paiement des factures d'eau mais sa mobilisation reste marginale du fait du faible nombre d'abonnements de distribution d'eau individuels à Paris. Ainsi, en 2025, comme en 2024, 4 aides ont été attribuées à ce titre.
Toutefois il convient de préciser que les charges d'eau sont intégrées aux autres charges locatives des ménages ne disposant pas d'un abonnement individuel (on estime en moyenne à 5 % la part des charges d'eau dans le montant total d'un loyer chargé).
En prenant en charge les dettes locatives, le FSL de Paris contribue ainsi à l'aide au paiement des charges d'eau. Ce sont ainsi environs 1 700 ménages parisiens qui ont été aidés pour le paiement de leurs charges d'eau en 2025, pour un montant total évalué à plus de 390 K€, soit une moyenne de 229 € par foyer".

Ce sont les usagers parisiens qui prennent en charge cette solidarité, via leurs factures d'eau. Eau de Paris a contribué au FSL à hauteur de 600 000 € en 2025.
Les dettes d'eau sont également traitées dans le cadre de ce FSL. Pour aider les personnes titulaires d'un contrat de fourniture d'eau, une aide spécifique "FSL eau" a été créée en octobre 2012.



Ce fonds permet d'aider, dans la limite de 400 € par an, les ménages en difficulté ayant saisi la possibilité offerte par la loi SRU d'individualiser leur contrat de fourniture d'eau.
La mise en œuvre du droit à l'eau se concrétise aussi avec l'augmentation des points d'eau dans la ville, accessibles gratuitement
Avec plus de 2 000 points d'eau potable au global, Paris dispose d'un réseau important (fontaines sur la voie publique et dans les jardins, points d'accès « ici je choisis l'eau de Paris »), complété par l'installation des sanisettes et la distribution de gourdes.
En 2025, Eau de Paris a mis à disposition 10 000 gourdes pour accompagner les maraudes des services sociaux et les distribuer à différentes associations.
Eau de Paris est chargée de la gestion des fontaines à boire situées sur la voirie parisienne, et depuis janvier 2018, la Ville de Paris lui a confié la gestion des fontaines d'eau potable situées dans les parcs, les espaces verts ou les bois. Parmi les 1 030 fontaines de type Wallace, Millénaire, Mât-source, bornes fontaines et pétillantes en service, Eau de Paris et les services sociaux de la Ville de Paris ont identifié des points d'eau devant être maintenus ouverts toute l'année afin de favoriser l'accès à l'eau des sans-abris, même l'hiver.
Ces points font l'objet d'un entretien particulier l'hiver mais peuvent être malgré tout fermés quelques jours en cas de fort gel, pour la sécurité des riverains (risque important de chute dû au gel de l'eau stagnante au sol).
Aussi, le nombre de fontaines accessibles l'hiver a augmenté, passant de 394 fontaines en 2024 à 477 en 2025.

Point info :
Accès aux données

Le site web d'Eau de Paris donne la disponibilité des fontaines en temps réel :
www.eaudeparis.fr

À L'INTERNATIONAL, PARIS S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ACCES À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT, DANS LE CADRE DE COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES



SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : LA VILLE POURSUIT SON ACTION DANS LES PAYS DÉVELOPPEMENT

Comme chaque année depuis 2006, la Ville de Paris a réitéré son appel à projet SOLIDAE, permettant aux associations de candidater pour le financement de projets de développement sur les thèmes de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à la gestion des déchets, et à l'énergie. À travers ce dispositif, la Ville de Paris participe à l'émancipation des plus démunis et apporte sa contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durables de l'ONU.
Pour la 11e édition de SOLIDAE en 2025, 67 projets ont été déposés dont 16 ont été présentés au jury le 8 Septembre 2025, lors duquel il a été acté le financement des 12 projets suivants pour un montant total de subventions de 728 800 €.
Dans un contexte budgétaire contraint, et avec la perspective du calendrier électoral de 2026, les élus de tutelle du jury ont acté un versement de ces nouvelles subventions sur les années budgétaires 2025 et 2026 uniquement, ainsi que le non-renouvellement ponctuel du dispositif SOLIDAE pour l'édition 2025-2026.

PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET SOLIDAE 2024-2025

Associations subventionnées	Pays d'intervention	Thématiques	Montant de la subvention	Versement à notification
Fédération MOI JEU TRI	Togo	Déchets (D)	47 000 €	22 000€ (D)
Hydraulique Sans Frontières	Togo	Eau (E) Assainissement (A)	73 210 €	8 851 € (E)
SEVES	Togo	Eau (E) Assainissement (A) Déchets (D)	70 000 €	20 000 € (D) + 15 000 € (E)
CODEGAZ	Népal	Eau (E)	121 090 €	8 000 € (E)
ADBEC	République Dém. Du Congo	Eau (E) Assainissement (A) Energie (N)	67 000 €	20 000 € (E) + 9 800 € (N)
CCL	Laos	Eau (E)	75 500 €	40 000 € (E)
Initiative Développement	Tchad	Eau (E) Assainissement (A) Energie (N)	150 000 €	36 057 € (EA) + 9 000 € (N)
AJFD	Togo	Eau (E) Assainissement (A) Energie (N)	35 000 €	10 000 € (EA) + 10 000 € (N)
GERES	Bénin	Déchets (D) Energie (N)	25 000 €	9 000 (N)
EXPERTS SOLIDAIRES	Cameroun	Déchets (D)	40 000 €	20 000 € (D)
Autour de l'eau	Cameroun	Eau (E) Energie (N)	15 000 €	7 500 (N)
Mieux Nourrir et Grandir (ex Antenna France)	Togo	Assainissement (A) Energie (N)	10 000 €	5 000 (N)

Les projets lauréats représentent ainsi un montant de 249 908 € de subventions notifiées au titre de l'année 2025. À ces versements s'ajoutent les montants versés aux projets précédemment sélectionnés et actifs au 1er janvier 2025.

7 projets précédemment sélectionnés étaient toujours en cours fin 2025 :

Associations porteuses	Pays	Débuté en	Montant Subvention voté	Versement 2025
Africafrance Solidaire	Cameroun	Mai 2024	50 000 €	20 000 € (D)
Better With Water (ex Eau et Vie)	Philippines	Janvier 2024	80 000 €	45 000 € (EA)
Electriciens Sans Frontières	Togo	Mars 2024	69 000 €	30 000 € (EA) + 5 000(N)
Inter Aide	Sierra Léone	Janvier 2024	150 000 €	40 000 € (EA)
Le Partenariat	Guinée	Février 2024	150 550 €	45 000 € (EA)
Experts Solidaires	Madagascar	Mai 2023	25 000 €	5 000 € (N)
Pot@mai	Congo	Juillet 2023	25 000 €	5 200 € (N)

En 2025, 17 projets lauréats des précédentes éditions se sont achevés et ont été soldés :

Associations porteuses	Pays	Débuté en	Montant subvention voté	Solde versé en 2025
GRET	Madagascar	Septembre 2023	**100 000 €**	**5 000 € (EA)**
Morija	Burkina Faso	Juillet 2023	**200 000 €**	**30 000 € (EA)**
Terre Citoyenne et Solidaire	Togo	Juin 2023	**43 754 €**	**10 000 € (E)**
Urbamonde	Sénégal	Juillet 2023	**167 126 €**	**37 126 € (EA)**
1001 Fontaines	Cambodge	Décembre 2023	**186 504 €**	**116 504 € (E)**
Eau Soleil Paca	Madagascar	Septembre 2023	**25 000€**	10 000 € (EA) + 9500 (N)
La Chaine de l'Espoir	Côte d'Ivoire	Juillet 2023	**193 046 €**	**43 046 € (A)**
IDO	Tchad	Septembre 2021	**140 000 €**	**10 000 € (E)**
Action contre la Faim	Népal	Juillet 2022	**173 813 €**	33 813 € (EA)
Initiative Développement	Bénin	Octobre 2022	**115 000 €**	**10 000 € (EA)**
SEVES (PASPEVO 2)	Togo	Septembre 2022	**100 000 €**	**10 000 € (EA)**
SOS Sahel	Sénégal	Novembre 2022	**200 000 €**	**50 000 € (EA)**
Comité de Coopération avec le Laos	Laos	Novembre 2022	**44 500 €**	**4 000 € (EA)**
Planète Enfance Développement	Cambodge	Juillet 2022	**68 771 €**	**13 771 € (EA)**
Sages-femmes Sans Frontières	Bénin	Novembre 2023	**15 000 €**	**5 000 € (EA)**
Women Engage for a Common Future	Colombie	Juillet 2023	**50 000 €**	**25 000 € (D)**
Gbobeto	Bénin	Février 2024	**25 000€**	**5 000€**

Le montant total des subventions versées dans le cadre du dispositif SOLIDAE en 2025, aux 7 projets en cours, aux 17 projets soldés, ainsi qu'aux 12 nouveaux projets lauréats de l'appel à projet 2024-2025, s'est élevé à 873 168 € dont 685 868 € pour les volets « Eau Assainissement » sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ; 107 000 € pour le volet « Gestion des déchets » et 80 000 € pour le volet « Énergie » sur le budget général de la Ville de Paris.

Les subventions pour l'ensemble des projets en cours d'exécution sont versées suite à la remise des rapports annuels techniques et financiers s'inscrivants dans le cadre du reporting régulier demandée par la Ville de Paris aux associations lauréates. Cela permet ainsi aux services de la Ville de mesurer l'évolution des actions sur le terrain et la bonne utilisation des fonds versées par la ville de Paris.

Actions d'urgence eau-assainissement

En 2025, un projet de l'association ACTED au Soudan, ainsi qu'un projet de l'association Action Contre la Faim au Tchad, tous deux visant à apporter un soutien aux populations souffrant des conflits armés au Soudan, ont été subventionnés au titre de l'aide d'urgence sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de 98 571 € :

Projet	Contexte d'intervention	Date	Montant subvention
ACTED Soudan	Aide humanitaire d'urgence d'accès à l'eau et à l'hygiène	Décembre 2025	**48 571 €**
ACTION CONTRE LA FAIM Tchad	Aide humanitaire d'urgence auprès des réfugiés soudanais au Tchad	Décembre 2025	**50 000 €**





COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES DE VILLE À VILLE DANS LES DOMAINES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

- **Jéricho-JWWU :** ce projet de coopération, d'un montant total de 1,3 M€, a été lancé en octobre 2022, avec un financement de l'Agence Française de Développement de 755 000 €. Il permet de développer une étude de faisabilité d'un système d'assainissement (collecte et traitement) pour les villages ouest de Jénine, attribuée au groupement franco-palestinien (ARTELIA-UG) en juin 2024.

  À Jéricho, la participation des experts d'Eau de Paris a notamment permis de créer de réhabiliter le système de pilotage SCADA du réseau d'eau potable de Jéricho, et de doter la municipalité d'une stratégie et d'outils pour améliorer le rendement de son réseau : dispositifs de comptage, débitmètres, systèmes de détections et de localisation des fuites. Outre la lutte contre les fuites, les activités de restructuration du réseau d'eau potable permettront à terme un service continu qui n'existe pas à ce jour. En raison du délai de mise en œuvre étendu au vu des contraintes locales, la convention de coopération entre la Ville de Paris, le JWWU et la Municipalité de Jéricho a été prolongée d'une année, avec une date d'achèvement technique du projet au 31 décembre 2026.
- **Accra :** la Ville de Paris a apporté son soutien en matière d'ingénierie et de logistique, avec l'appui à la rédaction des termes de référence du futur marché de collecte d'Accra, proposition de modification du schéma financier, et étude de transposition des applications Lutece/DansMaRue.

  Les activités de l'année 2025 ont notamment permis de réaliser une version pilote « WonSaaGa » qui permet la réalisation de signalement par e-mails, le développement des notifications Whatsapp étant en cours, avant le déploiement effectif. De même, une application de suivi des tonnages a été développée pour permettre une meilleure estimation des déchets collectés.
- **Yaoundé :** Les Villes de Paris et de Yaoundé, appuyées par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) mettent en œuvre depuis janvier 2025 un projet de coopération décentralisée sur les thématiques liées à l'urbanisme, la gestion des eaux pluviales et la végétalisation de l'espace public. Au cours de cette première année, avec le soutien d'un volontaire de solidarité international déployé à Yaoundé, les actions ont consisté à la rédaction d'un marché pour le réaménagement d'une avenue régulièrement inondée, la tenue de réunions d'échanges entre les services techniques des deux collectivités et l'étude des documents relatifs à la gestion de l'espace public (urbanisme, eaux de pluie, données SIG...). Le cofinancement à hauteur de 178.680 euros par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a notamment permis la tenue de 2 missions à Paris et au Cameroun en 2025.

ACTUALITÉS 2025, ENTRE HÉRITAGE ET RENOUVEAU



Travaux souterrains de Paris E. Belgrand - Collecteur d'Asnières

POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT...

Réhabilitation du collecteur historique d'Asnières dans le 8e arrondissement

Le collecteur d'Asnières est l'un des trois collecteurs structurant du réseau parisien transportant les effluents de la capitale jusqu'à l'usine de Clichy. C'est aussi le plus ancien, il a été construit entre 1857 et 1861.
Depuis sa construction au XIXe siècle, seule une petite partie des 5 kilomètres du collecteur a été réhabilitée dans les années 2000, sous le quai de Clichy. Un diagnostic structurel réalisé en 2023 a montré une fissuration importante et évolutive dans l'ouvrage, nécessitant une réhabilitation complète du tronçon situé entre la place de la Concorde et la place Saint-Augustin, soit 1 250 mètres linéaires.
La première tranche de travaux a démarré en juin 2025, entre Madeleine et Saint-Augustin, avec une mise à sec à partir du mois d'octobre 2025.

Ces travaux comprenaient des opérations de désamiantage, de curage, d'injection et de maçonnerie. Une fois la cunette mise à sec, les anciens enduits ont été hydro-démolis, puis l'ouvrage a été reprofilé afin d'assurer une pente régulière, avant la pose d'un nouvel enduit anti-abrasif. Après hydrodémolition, la voûte a également été reprise, par application d'un béton renforcé par un treillis carbone mince afin de renforcer l'ouvrage sans modifier son gabarit, et en tenant compte de l'encombrement de la voute qui supporte deux canalisations Fraîcheur de Paris.
Le montant des travaux s'élève à 10,8 M€ HT, ils sont co-financés par le SIAAP et subventionnés par l'AESN.

Livraison du jardin mémoriel place Saint-Gervais

Lieu de recueillement aménagé à l'arrière de l'Hôtel de Ville, le jardin mémoriel rend hommage aux victimes du 13 novembre 2015. Inauguré en avril 2025, le jardin fermé par une enceinte de pierre a conservé une certaine vision minérale de la place, en réponse à la symbolique recherchée. Ce parti prix paysager n'en intègre pas moins une gestion des eaux pluviales à la source, en cohérence avec le zonage pluvial parisien. Un complexe drainant de type NIDAROOF® favorise l'évapotranspiration sous les espaces verts et le drainage des eaux de ruissèlement, en créant un volume de rétention des eaux pluviales en cas de pluies exceptionnelles. Le STEA a assuré la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la partie canalisée du système de gestion des eaux pluviales, et la coordination du chantier avec les autres directions de la Ville (Direction des espaces verts et de l'environnement et Direction de la voirie et des déplacements.

Succès de la 1ère saison de baignade en Seine

La promesse d'une baignade pour tous en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a été tenue : 100 000 baigneurs, soit une fréquentation équivalente à 5,5 piscines parisiennes, ont été comptabilisés sur les trois sites de baignade parisiens (Bercy, Bras Marie et Beaugrenelle) au cours de l'été 2025.
Un franc succès qui montre la confiance des usagers dans le dispositif de surveillance de la qualité de l'eau mise en place par le STEA. Afin de garantir la sécurité sanitaire des baigneurs, selon l'évolution de la qualité de l'eau, la Ville de Paris a mis en place un dispositif « QualiSeine » dont l'objectif est d'assurer une gestion dynamique et réactive des décisions d'ouverture et de fermeture des sites de baignade.



Ce dispositif s'appuie sur deux axes complémentaires :

- Détecter toute contamination en amont, avec des méthodes innovantes de suivi en quasi temps réel de la qualité de l'eau permettant d'anticiper les pollutions de la Seine arrivant à Paris, grâce à des appareils de prélèvement et de mesures connectés, les ColiMinders®.
- Prévenir le moindre rejet polluant : avec une organisation spécifique de contrôle régulier des quais de Seine et du réseau d'assainissement pour s'assurer de l'absence de pollution au niveau des bateaux stationnaires ou des exutoires, et permettant une réaction rapide en cas de détection d'anomalie.

Les données des ColiMinders® ont permis une gestion dynamique des décisions d'ouverture et de fermeture des sites de baignade, par anticiper des flux de pollution provenant de l'amont et fortement corrélés aux épisodes pluvieux. Les données de qualité issues des analyses menées en parallèle en laboratoire ont confirmé qu'aucune baignade autorisée n'a dépassé le seuil de sécurité de 1 800 NPP/100 ml en E coli. Ces éléments ont prouvé la fiabilité et la pertinence du protocole de suivi de la qualité.



Révision du règlement d'assainissement de paris :

Le règlement d'assainissement définit les droits et obligations des usagers parisiens en matière de raccordement à l'égout et de rejet de leurs eaux usées ou pluviales.
Les prescriptions du règlement d'assainissement devant être conformes à l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la révision du règlement de 2020 permet d'intégrer les nouvelles dispositions légales, telles que la loi Climat et résilience du 22 août 2021, ou le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de Paris et son zonage pluvial. Approuvé par le Conseil de Paris des 7/8/9/10 octobre 2025, l'édition 2025 du règlement d'assainissement révisé est entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

Refonte du système d'information (SI) métier

En janvier 2025, le STEA s'est lancé dans le projet ambitieux de refondre son SI métier. Durant l'année, pas moins de 55 ateliers sur les usages numériques appliqués aux métiers de l'assainissement parisien qui ont été menés. 20 autres ateliers ont suivi, afin de passer au peigne fin l'ensemble des données du service. L'ensemble des travaux ont permis de rédiger le cahier des charges pour la conception d'un futur outil au service des pratiques métier du service.

Le musée des égouts de paris célèbre ses 50 ans

Après une longue histoire de visite mouvante des égouts parisiens initiée en 1867 lors de l'exposition universelle, la visite publique des égouts de Paris se fixe en 1975 à proximité du pont de l'Alma dans le 7e arrondissement. 50 ans plus tard, c'est toujours la même portion des égouts en exploitation qui accueille les visiteurs curieux de découvrir les coulisses de la ville tout autant haussmannienne que contemporaine.
Pour fêter cette anniversaire, le musée des Égouts de Paris a proposé tout au long de l'année 2025 une programmation aussi spéciale qu'inédite, intitulé « Voyage en égouts » : une exposition temporaire intitulé « Habits d'égoutier » a retracé plus de 150 ans d'histoire des équipements et de l'environnement de travail des égoutiers parisiens ; des casques de réalité virtuelle ont emmené le public dans les profondeurs des égouts ; des performances théâtrales ont fait resurgir les grandes figures bâtisseuses du réseau ; une chasse au trésor a invité les plus jeunes à retrouver le chemin de l'eau en ville ; des visites à la lumière des lampes à carbure ont replongé les plus intrépides dans les mystères du passé...
Des propositions qui ont attirés 84 500 visiteurs en 2025, dont 1 800 pour la seule Nuit Blanche.

… COMME POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Un nouveau siège pour Eau de Paris : un investissement au service de l'intérêt général

Le nouveau siège d'Eau de Paris, entièrement réhabilité, incarne la gestion responsable de la régie. Jusqu'ici locataire, elle devient propriétaire de ses locaux.
Un choix stratégique permettant d'économiser chaque année plus de 5 millions d'euros de loyers. Cet investissement global (acquisition, rénovation, équipements) à hauteur de 100 millions d'euros constitue un acte fort de bonne gestion des ressources publiques : il stabilise les charges, optimise les coûts sur la durée et n'impacte pas la facture des usagers.

Des régies solidaires pour un service public plus fort

L'année 2025 marque une étape décisive pour la coopération entre régies publiques, à l'échelle nationale avec France Eau Publique, avec le partage des méthodes d'analyse et la mutualisation des retours d'expérience.
Au sein de la métropole parisienne, Eau de Paris, Eau Seine & Bièvre et RESO (régie des eaux de la Seine et de l'Orge) ont signé de nouveaux partenariats structurants pour renforcer ensemble la qualité du service public de l'eau. L'alliance prévoit à la fois un appui scientifique du laboratoire de R&D d'Eau de Paris, reconnu pour son expertise en qualité sanitaire, et, s'agissant des communes desservies par Eau Seine & Bièvre, un futur contrat d'approvisionnement qui permettra une alimentation par Eau de Paris à partir de 2030.
Cette solidarité à long terme traduit une conviction partagée : seule une gestion publique coopérative peut garantir transparence, protection de la ressource et maîtrise du prix pour les usagers.
Un engagement qu'elles ont réaffirmé ensemble au Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France, autour d'un stand commun et d'un cycle de mini-conférences thématiques sur le prix de l'eau, la lutte contre les pollutions, la relation aux usagers, le contrôle sanitaire et l'innovation.

Des territoires connectés

Attendue par la régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble, la connexion de son réseau avec celui d'Eau de Paris est effective depuis février 2025. Désormais, une partie des 435 000 habitants dépendant d'Eau publique par Est Ensemble, établissement public territorial, est alimentée par l'usine de Joinville d'Eau de Paris.
Cette évolution permet à Est Ensemble de bénéficier d'une gestion plus durable de la ressource et contribue à la maîtrise des coûts pour les usagers, tout en permettant à Est Ensemble de poursuivre ses investissements dans son service public.



Eau du robinet : à consommer et à protéger sans modération

Les Parisiennes et Parisiens font confiance à leur eau du robinet. Le baromètre 2025 confirme une satisfaction en hausse, portée par la qualité de l'eau distribuée, la transparence d'Eau de Paris et son engagement pour la protection de la ressource, de la source au robinet. Huit Parisiens sur dix déclarent ainsi boire l'eau du robinet chez eux et 87 % jugent sa qualité satisfaisante (+ 3 points par rapport à 2024). Plus de la moitié des habitants consomment cette eau à l'extérieur, notamment aux 1 300 fontaines réparties sur le territoire parisien, et auprès des 1 500 commerces de l'opération « Ici, je choisis l'eau de Paris ». Enfin, ils sont de plus en plus nombreux et nombreuses à partager l'engagement d'Eau de Paris autour de la protection de la ressource, près des deux tiers (62 %) estimant que la meilleure manière de garantir la qualité de l'eau potable à long terme est d'agir dès la source, en protégeant les captages et les eaux brutes.

Paris visionnaire, pari millionnaire

Le réseau « Ici, je choisis l'eau de Paris », lancé en 2021 pour encourager le remplissage gratuit de gourdes chez les commerçants, a franchi un cap en 2025 avec plus d'un million de bouteilles plastiques de 50 cl évitées en un an. Grâce à l'implication de près de 1 500 commerces partenaires et à leur fréquentation croissante (en moyenne, 24 personnes par semaine viennent y remplir leur gourde) près de 500 000 litres d'eau ont été distribués durant l'année, confirmant le succès du dispositif et son impact direct sur la réduction des déchets plastiques à Paris. L'enquête menée en 2025 met en évidence un soutien fort des commerces participants : 95 % jugent le service utile et 40 % estiment qu'il valorise leur établissement, ce qui contribue à amplifier l'adoption d'un geste simple et à ancrer, au quotidien, une alternative durable aux bouteilles jetables.

Face aux polluants éternels, Eau de Paris demande l'application du pollueur-payeur

Début 2025, Eau de Paris a communiqué ses données relatives au suivi du TFA et des 20 PFAS appelés à faire partie du contrôle sanitaire obligatoire. Les données publiées ont confirmé que l'eau distribuée à Paris était parfaitement conforme aux normes sanitaires. En outre, elle présentait des teneurs inférieures au seuil de 0,1 µg/L (microgramme par litre) sur la somme de 20 PFAS, seuil devenu réglementaire au cours de l'année 2025 dans le cadre du contrôle de l'Agence régionale de santé. Face aux polluants présents dans les eaux brutes, nécessitant des renforcements des traitements de potabilisation, Eau de Paris a déposé plainte contre X pour obtenir l'application du principe « pollueur-payeur ». Cette plainte vise à engager la responsabilité des pollueurs pour qu'ils financent la réparation, et qu'ainsi les usagers ne soient pas lésés, notamment pour couvrir le surcoût que représente le renforcement des traitements et de la surveillance liés à la présence de ces substances dans les eaux brutes.

Nonville : le projet de forages pétroliers suspendu

En 2024, Eau de Paris a déféré devant le juge administratif une autorisation préfectorale de forages à Nonville, en Seine-et-Marne, à quelques kilomètres de sources stratégiques pour l'alimentation en eau du territoire parisien, pointant notamment des risques de pollution aux hydrocarbures. En janvier 2025, au regard des lacunes de l'étude d'impact fournie par l'entreprise, le tribunal administratif de Melun a suspendu le projet de forages et ordonné la réalisation d'études complémentaires. Mais Eau de Paris ne s'arrête pas là, l'abandon du projet n'étant pas encore acquis. La régie reste pleinement engagée, avec la Ville de Paris, les collectivités de Seine-et-Marne et six associations environnementales, pour obtenir l'annulation définitive d'un projet qui menace directement les nappes phréatiques de Villeron et Villemer, essentiels à l'alimentation en eau potable de 180 000 habitants d'Île-de-France.

DONNÉES FINANCIÈRES
ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2025 (Ville de Paris)

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	3 646 603,69	728 487,18	2 770 569,72	27 239,07	120 307,72
012	Charges de personnels et frais assimilés	856 000,00	720 568,15			135 431,85
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00				5 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 507 603,69**	**1 449 055,33**	**2 770 569,72**	**27 239,07**	**260 739,57**
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	688 392,06	494 816,00	27 000,00		297 460,88
68	Dotations aux provisions et dépréciations (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	373 129,83				
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**5 605 995,75**	**1 822 185,16**	**2 770 569,72**	**27 239,07**	**986 001,80**
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 039,00	4 039,00			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**4 039,00**	**4 039,00**			
Total		**5 610 034,75**	**1 826 224,16**	**2 770 569,72**	**27 239,07**	**986 001,80**

Recettes d'exploitation

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	4 803 209,32	4 034 792,84	683 151,75		85 264,73
73	Produits issus de la fiscalité (4)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		**4 803 209,32**	**4 034 792,84**	**683 151,75**	**0,00**	**85 264,73**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		17 500,00			-17 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciation (2)					
Total des recettes réelles d'exploitation		**4 803 209,32**	**4 052 292,84**	**683 151,75**		**67 764,73**
042	Opération d'ordre de transfert entre sections					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
Total		**4 803 209,32**	**4 052 292,84**	**683 151,75**		**67 764,73**

Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	806 825,43

CHIFFRES CLÉS

Résultat de l'exercice 2025 :

Déficit de la section d'exploitation de 138 650,71 €
Excédent de la section d'investissement de 4 039,00 €

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

Excédent de la section d'exploitation de 945 476,14 €
Excédent de la section d'investissement de 75 396,04 €

Durée d'extinction de la dette au 31/12/2025 :
sans objet (pas de section d'investissement)

BUDGET D'EAU DE PARIS 2025 (Eau potable)

Eau de Paris est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il dispose donc d'un budget propre pour l'exercice de ses missions.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	88 749 355,82	57 762 557,18	25 282 959,06	292 549,86	5 411 289,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	77 233 035,47	76 254 769,87	187 309,83		790 955,77
014	Atténuations de produits	69 381 988,35	41 685 657,87	26 819 837,77		876 492,71
65	Autres charges de gestion courante	486 642,19	258 743,73	294,41		227 604,05
Total des dépenses de gestion des services		**235 851 021,84**	**175 961 728,65**	**52 290 401,07**	**292 549,86**	**7 306 342,26**
66	Charges financières	4 940 611,86	4 588 796,91	350 196,18		1 618,78
67	Charges exceptionnelles	6 718 172,46	5 714 383,26	270 763,31		733 025,89
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 678 521,81	3 678 521,81			
Total des dépenses réelles d'exploitation		**251 188 327,97**	**189 943 430,63**	**52 911 360,56**	**292 549,86**	**8 040 986,92**
023	Virement à la section d'investissement	20 568 065,73				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 945 131,36	43 189 638,81			1 755 492,55
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**65 513 197,08**	**43 189 638,81**			**22 323 558,27**
Total		**316 701 525,05**	**233 133 069,44**	**52 911 360,56**	**292 549,86**	**30 364 545,20**

Total des dépenses d'exploitation cumulées	**286 336 979,86**

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	produits rattachés	
013	Atténuations de charges	3 008 487,67	2 942 930,21		65 557,46
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	287 196 792,67	264 077 327,35	29 940 238,07	-6 820 772,75
74	Subventions d'exploitation	120 000,00	519 633,00		-399 633,00
75	Autres produits de gestion courante	5 738 930,00	6 237 530,98	60 007,11	-558 608,09
Total des recettes de gestion courante		**296 064 210,35**	**273 777 421,54**	**30 000 245,18**	**-7 713 456,37**
77	Produits exceptionnels	830 544,00	1 683 866,61		-853 322,61
78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	7 378 942,27	7 378 942,27		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**304 273 696,62**	**282 840 230,42**	**30 000 245,18**	**-8 566 778,98**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 391 017,04	13 420 082,40		970 934,64
Total des recettes d'ordre d'exploitation		**14 391 017,04**	**13 420 082,40**		**970 934,64**
Total		**318 664 713,66**	**296 260 312,82**	**30 000 245,18**	**-7 595 844,34**

Total des dépenses d'exploitation cumulées	**326 260 558,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
23	Immobilisations en cours	115 143 383,36	86 346 620,00	15 953 429,57	12 843 333,79
Total des dépenses d'équipement					
16	Emprunts et dettes assimilés	115 143 383,36	86 346 620,00	15 953 429,57	12 843 333,79
26	Participations et créances rattachées à des participations	10 491 482,59	10 441 403,40		50 079,19
27	Autres immobilisations financières	78 858,40			78 858,40
Total des dépenses financières		**10 570 340,99**	**10 441 403,40**		**128 937,59**
Total des dépenses réelles d'investissement		**125 713 724,35**	**96 788 023,40**	**15 953 429,57**	**12 972 271,38**
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 391 357,62	13 420 400,00		970 957,62
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**14 391 357,62**	**13 420 400,00**		**970 957,62**
Total		**140 105 081,98**	**110 208 423,40**	**15 953 429,57**	**13 943 229,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**126 161 852,97**

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	5 266 589,40	3 361 580,00	1 905 009,40
16	Emprunts et dettes assimilés	23 691 366,91		23 691 366,91
Total des recettes d'équipement		**28 957 956,31**	**3 361 580,00**	**25 596 376,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 933 068,80	19 934 957,05	-1 888,25
106	Réserves (5)	19 933 068,80	19 934 957,05	
165	Dépôts et cautionnements reçus	50 000,00	12 671,16	37 328,84
27	Autres immobilisations financières	77 793,29		77 793,29
Total des recettes financières		**20 060 862,09**	**19 947 628,21**	**113 233,87**
Total des recettes réelles d'investissement		**49 018 818,39**	**23 309 208,21**	**25 709 610,18**
21	Virement de la section d'exploitation	20 173 565,49		
40	Opérations de transfert entre sections	44 942 385,29	43 187 000,00	1 755 385,29
Total des recettes d'ordre d'investissement		**65 115 950,78**	**43 187 000,00**	**1 755 385,29**
Total		**114 134 769,18**	**66 496 208,21**	**27 464 995,47**
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		23 311 580,50		

Total des recettes d'investissement cumulées	**89 807 788,71**

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2025 (Ville de Paris)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	37 958 334,07	35 629 525,43	930 771,14	259 334,39	1 138 703,11
012	Charges de personnels et frais assimilés	27 500 000,00	26 507 430,19	39 617,57	11 440,00	941 512,24
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00		15 000,00		
Total des dépenses de gestion courante		**65 473 334,07**	**62 136 955,62**	**985 388,71**	**270 774,39**	**2 080 215,35**
66	Charges financières	2 910 000,00	2 048 229,19	687 590,02		174 180,79
67	Charges exceptionnelles	871 510,22	583 631,73	287 126,38		752,11
68	Dotations aux provisions et dépréciation (2)	1 000 000,00	0,00			1 000 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**70 354 844,29**	**64 768 816,54**	**1 960 105,11**	**270 774,39**	**3 355 148,25**
023	Virement à la section d'investissement	5 890 341,91				
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	33 206 710,00	33 206 708,75			1,25
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**39 097 051,91**	**33 206 708,75**			**5 890 343,16**
Total		**109 451 896,20**	**97 975 525,29**	**1 960 105,11**	**270 774,39**	**9 245 491,41**

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Prod. rattachées	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	50 000,00	34 301,82		15 698,18
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services marchandises	99 391 896,20	101 208 498,61	238 986,00	-2 055 588,41
74	Subventions d'exploitation	900 000,00	894 706,00		5 294,00
75	Autres produits de gestion courante	2 150 000,00	2 133 370,40		16 629,60
Total des recettes de gestion courante		**102 491 896,20**	**104 270 876,83**	**238 986,00**	**-2 017 966,63**
77	Produits exceptionnels	110 000,00	152 390,57		-42 390,57
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)		106 481,00		-106 481,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**102 601 896,20**	**104 529 748,40**	**238 986,00**	**-2 166 838,20**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 850 000,00	6 835 217,83		14 782,17
Total des recettes d'ordre d'exploitation		**6 850 000,00**	**6 835 217,83**		**14 782,17**
Total		**109 451 896,20**	**111 364 966,23**	**238 986,00**	**-2 152 056,03**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations en cours	4 500 000,00	3 363 121,01	186 977,53	949 901,46
21	Immobilisations corporelles	2 042 309,55	1 253 465,38	26 084,44	762 759,73
23	Immobilisations en cours	37 301 985,60	35 221 325,86	505 098,31	1 575 561,43
Total des dépenses d'équipement		**43 844 295,15**	**39 837 912,25**	**718 160,28**	**3 288 222,62**
13	Subventions d'investissement	918 939,67	891 464,00		27 475,67
16	Remboursements d'emprunts et dettes assimilées	9 340 000,00	9 286 508,70		53 491,30
020	Dépenses imprévues	500 000,00			
Total des dépenses financières		**10 758 939,67**	**10 177 972,70**		**580 966,97**
4581	Opération pour compte de tiers	100 000,00	23 427,60		76 572,40
Total des dépenses réelles d'investissement		**54 703 234,82**	**50 039 312,55**	**718 160,28**	**3 945 761,99**
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 850 000,00	6 835 217,83		14 782,17
041	Opération patrimoniales	3 500 000,00	3 277 829,54		222 170,46
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**10 350 000,00**	**10 113 047,37**		**236 952,63**
Total		**65 053 234,82**	**60 152 359,92**	**718 160,28**	**4 182 714,62**
Pour information R 001 Solde d'exécution reporté de N-1		11 517 109,60			

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	9 440 000,00	7 576 175,02	1 863 824,98
16	Emprunts et dettes assimilés	9 333 550,26	2 959 489,00	6 374 061,26
Total recettes d'équipement		**18 773 550,26**	**10 535 664,02**	**8 237 886,24**
106	Réserves	15 099 742,25	15 099 742,25	
Total recettes financières		**15 099 742,25**	**15 099 742,25**	
4582	Opérations pour compte de tiers	100 000,00		100 000,00
Total recettes réelles d'investissement		**33 973 292,51**	**25 635 406,27**	**8 337 886,24**
021	Virement de la section d'exploitation	5 890 341,91		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 206 710,00	33 206 708,75	1,25
041	Opérations patrimoniales	3 500 000,00	3 277 829,54	222 170,46
Total recettes d'ordre d'investissement		**42 597 051,91**	**36 484 538,29**	**6 112 513,62**
Total		**76 570 344,42**	**62 119 944,56**	**14 450 399,86**

CHIFFRES CLÉS

Résultat de l'exercice 2025 :

Excédent de la section d'exploitation de 11 668 321,83 €
Déficit de la section d'investissement de 1 967 584,64 €

Réultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

Excédent de la section d'exploitation de 11 668 321,83 €
Déficit de la section d'investissement de -9 549 524,96 €

La dotation aux amortissements s'élève à 33 206 708,75 €
Durée d'extinction de la dette au 31/12/2025 = 2,68 ans

INDICATEURS

Libellé	Code	Valeur 2024 de l'indicateur	Valeur 2025 de l'indicateur	Commentaires
Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.0	2 113 705	2 103 778	La valeur est celle de la population légale municipale de Paris établie par l'INSEE, entrée en vigueur au 1er janvier 2026. Elle correspond donc strictement à la population parisienne sans prise en compte de la population non résidente. La population desservie à Paris, compte tenu de l'importance des migrations quotidiennes liées à l'activité économique, est estimée à 3 000 000 de personnes.
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	D102.0 + D204.0	4,3075 €/m³	4,4484 €/m³	Prix au 1er janvier 2026, toutes redevances et taxes comprises. Le prix inclut la redevance de location – entretien d'un compteur de 15 mm.
Indicateurs de performance				
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0,0043 €/m³	0,0039 €/m³	L'indicateur national vise à mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté. Il est basé sur le montant des abandons annuels de créance à caractère social et des montant versés aux fonds de solidarité nationaux effectués par la collectivité et ses opérateurs (à Paris, il s'agit du FSL) divisé par le volume facturé. Eau de Paris a contribué au FSL à hauteur de 600 000 € en 2025.
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,44 %	0,57 %	Cet indicateur mesure l'efficacité du recouvrement, et ainsi la pérennité économique du service. Il est calculé au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sauf exception rare, l'impayé concerne la totalité de la facture d'eau. Le taux est donc le même pour le service de l'eau et le service de l'assainissement.
Indicateurs descriptifs du service				
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - microbiologie	P101.1	100 %	100 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur la détection des bactéries.
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - physico chimie	P102.1	99,9 %	99,9 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur les nitrates, pesticides, fer...
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	120	120	Cet indicateur évalue le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Eau de Paris ayant une connaissance exhaustive du réseau Parisien, la note attribuée est la note maximale de 120.
Rendement du réseau de distribution	P104.3	90,9 %	88,9 %	Voir paragraphe **« Paris maintient un très bon niveau de rendement »**.
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	P105.3	28,7m³/km/j	32,5 m³/km/j	Il s'agit du ratio entre la somme des pertes et des volumes de service, et le linéaire de réseau de **desserte*** (hors branchements). Cet indicateur et son évolution permettent de suivre le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau, notamment par la limitation des prélèvements sur la ressource.

Libellé	Code	Valeur 2024 de l'indicateur	Valeur 2025 de l'indicateur	Commentaires
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	21,4 m³/km/j	27,5 m³/km/j	Il s'agit du ratio entre le volume des pertes (fuites, volumes sans **comptage***) et le linéaire de réseau de desserte (hors branchements). Cet indicateur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau et la lutte contre d'éventuels volumes détournés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,86 %	0,89 %	L'indicateur se définit comme le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte (hors branchements) renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur totale du réseau de desserte. Il est donc calculé sur la période 2021 à 2025, soit 87,6 km de réseau renouvelés.
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	80 %	86,4 %	Cet indicateur vérifie le niveau d'avancement de la démarche administrative (Déclaration d'Utilité Publique) et opérationnelle (mise en œuvre des actions prévues dans l'arrêté de DUP) de protection des sources.
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	0,44	0,20	L'indicateur mesure la continuité du service d'eau à partir du nombre de coupures d'eau impromptues, liées au fonctionnement du réseau public, rapporté à 1 000 habitants. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau (et non les simples incidents de pression ou de qualité de l'eau). L'indicateur ne tient pas compte de l'importance de la coupure (nombre d'abonnés touchés), ni de sa durée.
Taux de respect du délai d'ouverture maximal des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	100 %	100 %	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	2,36 ans	2,9 ans	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. (La baisse du taux d'autofinancement est corrélée à la perte de chiffre d'affaires enregistrée sur les ventes d'eau potable.
Indicateurs descriptifs du service				
Taux de réclamations adressées au service public de l'eau	P155.1	2,43 / 1000 abonnés	2,3 / 1000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'usager est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	D202.0	849	586	La base de cet indicateur a évolué en 2013. La réglementation fait la distinction entre établissements rejetant des eaux usées non domestiques proprement dites, qui sont soumis à autorisation, et ceux rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux domestiques. 7 389 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2025 : 6 803 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 586 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités).
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU, décret du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	P203.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires européennes.

Libellé	Code	Valeur 2024 de l'indicateur	Valeur 2025 de l'indicateur	Commentaires
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P204.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires européennes.
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P205.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires européennes.
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %	100 %	
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,010 /1 000 habitants	0,006 /1 000 habitants	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisations présentées durant l'année 2025 par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Tous les dossiers contentieux ouverts en 2025 pour lesquels la responsabilité du service n'est pas clairement exclue sont pris en compte. Il s'agit donc d'une valeur maximale. En 2025, 13 dossiers ont été ouverts.
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2			Aucun tronçon n'a donné lieu à plus d'un curage lors de l'année 2025
Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	P253.2	0,34 %	0,22 %	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements 19,54 km de réhabilitation du réseau entre 2021 et 2025.
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	chiffre SIAAP		Cet indicateur évalue la performance des stations de traitement des eaux usées au regard des prescriptions préfectorales, plus contraignantes que celles de la réglementation européenne.
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	120/120	120/120	Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement. Il s'agit d'une note attribuée selon l'état de connaissance des rejets.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	3,41 ans	2,68 ans	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamations adressées au service d'assainissement	P258.1	2,43 /1000 abonnés	2,31 /1000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'usager est basé sur les réclamations écrites de toutes natures formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau des tarifs. Le STEA a reçu 221 signalements en 2025.



GLOSSAIRE ET SIGLES

GLOSSAIRE

ABONNÉ

C'est le titulaire du contrat de fourniture d'eau, destinataire de la facture. Dans la pratique à Paris, il s'agit le plus souvent du syndicat de copropriété de l'immeuble et parfois du propriétaire.

ABONNEMENT

Désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement de service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents desservant l'abonné).

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Zone sur laquelle le captage est alimenté en eau. Le captage est l'endroit où l'on prélève l'eau brute dans la nature.

AUTORITÉ ORGANISATRICE

Personne publique (commune, établissement public de coopération intercommunal, département...), dans le cas du présent rapport, la Ville de Paris, ayant la responsabilité de l'organisation du service public de l'eau ou de l'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

AVALOIR

Ouvrage d'assainissement de surface généralement situé dans les caniveaux et permettant de recueillir les eaux de ruissellement de voirie.

BASSIN DE DESSABLEMENT

Ouvrage situé sur le réseau d'assainissement et qui permet en diminuant la vitesse des eaux de récupérer les matières solides par décantation.

BASSIN VERSANT

Surface de terrain à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées sont dirigées vers un même exutoire

BRANCHEMENT PARTICULIER (BP)

Le branchement particulier d'eau désigne la conduite particulière d'alimentation de l'immeuble, depuis la prise d'eau pratiquée sur la conduite publique, jusqu'au point de livraison situé au pied de l'immeuble

Le branchement comprend, d'amont en aval :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique ;
- le robinet de prise en charge ;
- la canalisation de branchement ;
- le dispositif de comptage.

Le branchement particulier d'assainissement désigne l 'ensemble des ouvrages permettant de transporter les eaux usées (domestiques et/ou non domestiques) et/ou les eaux pluviales depuis une source (en général un bâtiment) vers l'égout principal.

Le branchement particulier est délimité par :

- en limite amont, une (ou plusieurs) sortie(s) de sol (colonne de chute, cave, vide sanitaire...) ;
- en limite aval, le premier égout principal rencontré en partant de la limite amont.

Le branchement particulier d'assainissement inclut la partie publique du branchement particulier, située sous domaine public et la partie privée du branchement particulier, située dans le domaine privé.

COLLECTEUR

Ouvrage qui assure le transport des eaux provenant des égouts élémentaires de Paris jusqu'aux émissaires ou aux ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ce sont des galeries visitables constituées d'une cunette centrale recevant les eaux et de deux banquettes latérales de circulation, dont les dimensions vont croissant d'amont en aval.

COMITÉ DE BASSIN

Instauré par la loi du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio- professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention, et est chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la consultation du public sur ce document d'orientation.

DBO5

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DÉVERSOIR D'ORAGE

Ouvrage reliant un collecteur à la Seine, permettant de délester le collecteur en cas de surcharge (notamment en cas de fortes précipitations).

EAU CLAIRE

Eau faiblement polluée et pouvant avoir comme origine des infiltrations ou des eaux d'**exhaures***.

EAU POTABLE

Eau que l'on peut boire sans risque pour la santé, et qui répond à des normes de qualité définies par le code de la santé publique et ses textes d'application.

EAU NON POTABLE

Eau dont la qualité ne satisfait pas les normes de potabilité établies par le code de la santé publique, ne pouvant être destinée à la consommation humaine et utilisée essentiellement pour des besoins industriels ou collectifs publics ou privés. Elle subit un simple traitement par dégrillage et tamisage.

EAUX D'EXHAURE

Les eaux d'exhaure sont des eaux de nappe qui sont collectées afin d'empêcher toute infiltration d'eau dans des constructions enterrées (parkings publics et privés, métro, etc.).

EAUX EXCÉDENTAIRES

Volume d'eau dépassant les capacités de transport de l'égout. Lorsque l'ensemble de l'égout est rempli d'eau, les eaux dites excédentaires sont susceptibles de remonter sur la voirie par l'intermédiaire des bouches d'égout. Il est alors nécessaire de les évacuer par l'intermédiaire des déversoirs d'orage.

EAUX GRISES

Eaux usées domestiques à l'exclusion des eaux de toilettes et d'urinoirs.

EAUX USÉES OU EFFLUENTS

Eaux qui ont été altérées par l'activité humaine, et qui sont collectées et transportées par le réseau d'assainissement. On distingue les eaux usées domestiques et non domestiques.

EAUX USÉES DOMESTIQUES

Ce terme désigne les eaux ménagères également appelées eaux grises* (lavage, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

Ce terme désigne tout effluent provenant d'une utilisation de l'eau autre que domestique. Les eaux usées non domestiques sont classées en deux catégories : les eaux usées non domestiques proprement dites et les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques.

Les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène ainsi que de nettoyage et de confort des locaux. Le rejet de ces eaux doit faire l'objet d'une déclaration à la Section d'exploitation du réseau d'assainissement de Paris qui peut imposer le respect de certaines prescriptions comme l'interdiction de rejet de biocides pour les cabinets médicaux.

Les eaux usées non domestiques proprement dites concernent principalement les installations classées pour la protection de l'environnement, les garages, stations- services...

Conformément à l'article L. 1331- 10 du Code de la Santé Publique, tout déversement de ces eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement parisien doit être préalablement autorisé par le service d'assainissement.

ÉCHANTILLON

Fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses.

EFFLUENTS

Ensemble des eaux usées, eaux de ruissellement et eaux superficielles, qui sont évacuées par les égouts

ÉGOUT ÉLÉMENTAIRE

Ouvrage élémentaire visitable assurant la collecte des eaux des immeubles et des eaux pluviales.

ÉGOUT SÉPARATIF

Égout élémentaire dans lequel les eaux pluviales sont collectées et cheminent séparément des eaux usées.

ÉGOUT UNITAIRE

Égout élémentaire dans lequel circulent toutes les catégories d'eaux (eaux usées domestiques et non domestiques, eaux pluviales, eaux non potables, eaux d'exhaure...).

ÉMISSAIRE

Ouvrage circulaire de diamètre important assurant le transport des effluents vers la station d'épuration.

ENSABLEMENT

Dépôt de matière solide en égout. Les ensablements comprennent les sables (dépôt constitué essentiellement de matières minérales), les boues (matières minérales fines), les graisses, les encombrants (matériaux ne pouvant être pompés par aspiration), les torches (amalgame de matériaux de forme allongée constitué par accumulation de plastiques, câbles...), les flottants et les liants (résidus de fin de chantier ayant tendance à se décanter et à solidifier en égout).

ÉPANDAGE

Technique agricole consistant à répandre divers produits, dont les eaux usées traitées (boues d'épuration), sur des zones cultivées, forêts... L'épandage des boues de curage est interdit.

EXUTOIRE

Point de sortie des effluents.

GALERIE TECHNIQUE

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigérée, câble de télécommunications...).

GRAVITAIRE

Dont l'écoulement se fait suivant la pente du terrain (ou du réseau d'égout) sans nécessiter de pompage.

ÎLOT DE CHALEUR

Phénomène climatique caractérisé par une température du centre-ville supérieure à la température de la campagne environnante.

OPÉRATEUR

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée, la régie) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée, souvent une délégation de service public) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau.

OUVRAGE VISITABLE

Ouvrage d'assainissement permettant la circulation d'un agent debout et dont les conditions normales d'exploitation garantissant un niveau de plan d'eau compatible avec la circulation des agents.

PRÉLÈVEMENT

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (un prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

RACCORDEMENT

Canalisation d'eau potable, d'eaux usées (domestiques ou non domestiques) ou d'eaux pluviales reliant la partie publique du branchement à la propriété privée.

RÉCLAMATION

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue.

RÉGIE

Établissement public chargé d'assurer un service public.

RÉHABILITATION

Travaux de consolidation des égouts reposant sur un diagnostic de l'état des ouvrages. La réhabilitation donne lieu à un traitement des dégradations visibles depuis l'égout mais également, le cas échéant à un renforcement du terrain situé à proximité.

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux stations d'épuration. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

RÉSEAU DE DESSERTE

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant l'eau potable issue des unités de potabilisation (usines) jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros.

Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

SERVICE

Tel qu'employé dans ce rapport, désigne le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées par le service d'eau potable parisien sont la production, le transfert et la distribution, ainsi que la facturation de l'eau. Les missions assurées par le service d'assainissement sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux (via le SIAAP pour cette dernière).

STATION D'ÉPURATION

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet en milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

STATION DE POMPAGE

Ouvrages mécaniques qui permettent par un apport d'énergie (électricité ou carburants) de relever les eaux d'un point bas vers un point haut.

VOLUMES "CONSOMMÉS AUTORISÉS"

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs, auxquels sont retranchés les pertes et les volumes vendus à d'autres distributeurs.

VOLUMES « PRODUITS ET IMPORTÉS »

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs.

VOLUMES « DE SERVICE »

Correspondent aux volumes d'eau utilisés pour l'entretien des réservoirs, les vidanges, les travaux...

VOLUMES « SANS COMPTAGE »

Ce sont ceux utilisés par des usagers connus, avec autorisation, tels que les services incendies.

VOLUMES « COMPTABILISÉS »

Correspondent aux volumes utilisés par les abonnés et résultant des relevés des appareils de comptage.

VOLUME UNITAIRE

Volume d'eaux comprenant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

SIGLES

AESN :
Agence de l'Eau Seine Normandie

ARS :
Agence Régionale de Santé

DPE :
Direction de la Propreté et de l'Eau

EPTB :
Établissement Public Territorial de Bassin

SDAGE :
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIAAP :
Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne



Ville de Paris
www.paris.fr



OPE - Observatoire parisien de l'eau
www.observatioreparisiendeleau.fr



EdP - Eau de Paris
www.eaudeparis.fr



SIAAP - Syndicat interdépartemental
pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
www.siaap.fr



AESN - Agence de l'eau Seine Normandie
www.eau-seine-normandie.fr



Seine Grands Lacs - Établissement public territorial
de bassin Seine Grands Lacs
www.seinegrandslacs.fr



Agence régionale de santé Ile-de-France
www.ars.iledefrance.sante.fr



VILLE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

27, rue du Commandeur - 75014 Paris

Tél : 01 53 68 76 90 - fax : 01 53 68 76 99

Retrouvez toute l'information pratique de votre ville au 3975 et sur **paris.fr**

Mise en page et photos : DPE/STEA/SC/DN - Édition 2026